



ARGNOU, PLATEAU DES FRISSES

Elaboration des données de terrain 2002-2010

O. Paccolat

Décembre 2012

Couverture :

Plateau des Frisses au-dessus de Signèse. En arrière-plan, les collines de Sion. Vue depuis le nord-est.

Avant-propos

Le rapport présenté ci-après consiste en la mise en ordre, la classification et l'élaboration de toutes les données acquises sur le site archéologique d'Argnou/lesFrisses depuis 2002 jusqu'en 2010, soit la reprise de la documentation de six chantiers principaux (tranchées 2002, maison Aymon 2003, maison Joliat 2006, maison Délitroz 2008, maison Gandolfi 2009 et maison Bollenrucher 2010).

Toutes les données de terrain (unités de terrain, mobilier et relevés) ont été contrôlées et saisies dans une base informatique. Les couches et les structures ont été renumérotées dans le but d'obtenir une liste continue sans doublon. Elles ont ensuite été distribuées par époque et par phase d'occupation. Les vestiges ont été dessinés sur le logiciel DAO Autocad sur des calques distincts selon les phases définies.

Ce rapport a été conçu comme une première ébauche d'un document final publiable. La table des matières correspond au contenu de cette prochaine monographie. Elle comporte sept principaux chapitres. Les parties dont les titres et les sous-titres sont surlignés en jaune doivent encore être étudiées et/ou rédigées, tandis que les autres parties peuvent être considérées comme pratiquement abouties. On peut ainsi constater que le texte concernant le déroulement des travaux et la sériation stratigraphique par chantier est prêt (chap. 3). La description des vestiges est également bien avancée pour les périodes pré et protohistoriques de même que pour l'époque moderne (chap. 4, 5 et 7), tandis que pour la période romaine, si l'étude du bâtiment et des dépendances est terminée (chap. 6.2 et 6.3), un certain investissement doit encore être prévu pour aboutir à l'analyse finale de la nécropole (chap.6.4). Enfin, tout reste encore à faire pour le mobilier et les analyses spécifiques. Un groupe de spécialistes a été approché qui, pour certains, ont déjà effectué un premier passage en revue des différentes classes d'objets.

Pour finaliser le travail en vue d'une monographie, les principaux travaux encore à effectuer sont l'étude du mobilier, certaines analyses spécialisées, l'élaboration finale de la nécropole, la rédaction des textes ainsi que la réalisation de l'iconographie. Ces travaux, déjà devisés en octobre 2011 sur demande de l'Archéologie cantonale, ont été actualisés en tenant compte de toutes les données acquises durant cette première phase de l'étude (document transmis à part).

Groupe de travail pour la publication d'Argnou / les Frisses:

- Olivier Paccolat (OP)	coordination générale
- Marie-Paule Guex (MPG), Jean-Christophe Moret (JCM)	étude et élaboration
- Marianne de Morsier Moret (MM), Andreas Henzen (AH)	DAO, iconographie
- Philippe Curdy (PC)	céramique de l'âge du Fer
- Mireille David Elbiali (MDE)	mobilier de l'âge du Bronze
- Eckhart Deschler-Erb (EDE)	mobilier métallique romain
- Anika Duvauchelle (AD)	déchets métallurgiques
- Michel Guélat (MG)	étude du contexte géologique
- Marc-André Haldimann (MAH)	céramique romaine
- Chantal Martin-Pruvot (CMP)	verre et perle
- Olivier Mermod (OM)	paléobotanique
- Christiane Jacquat (CJ)	paléobotanique
- Claude Olive (CO)	archéozoologie
- Francesco Rubat-Borel (FRB)	inscription protohistorique
- Vincent Serneels (VS)	scories et déchets
- Marquita Volken (MV)	clous de chaussure
- François Wiblé (FW)	monnaies

Détails par chapitre des travaux encore à analyser et à rédiger :

- Chap. 2 : Texte sur le contexte géologique (MG).
- Chap. 4 : Analyse du mobilier préhistorique (PC et/ou MDE).
- Chap. 5 : Complément du texte concernant l'inscription sur plaquette de schiste (FRB).
- Chap. 5 : Passage en revue du mobilier de l'âge du Fer (PC).

- Chap. 6 : AF02/03 : Etude du mobilier (MAH, EDE, CMP).
- Chap. 6 : AF02/03 : Etude de la faune (CO) et des macrorestes (OM, CJ).
- Chap. 6 : AF09 : Etude du mobilier (céramique MAH, métal EDE/AD, monnaie FW, faune CO, métallurgie VC/AD).
- Chap. 6 : Rédaction du catalogue des tombes (OP).
- Chap. 6 : Etude de la nécropole (typologie des tombes et rites funéraires) (OP).
- Chap. 6 : Etude des différentes classes de mobilier : Céramique (MAH), métal EDE/AD, clous de chaussure (MV), verre CMP.
- Rédaction générale et conclusions (JCM, MPG, OP).
- Iconographie.
- Mise en page.

Le Plateau des Frisses à Ayent/Argnou

Table des matières (en surligné jaune, les parties à compléter, étudier ou rédiger pour la publication finale)

Avant-propos	1
1. INTRODUCTION	5
Contexte archéologique régional	5
Circonstances de la découverte et cadre des interventions	5
Les occupations du site	5
2. CONTEXTE GEOLOGIQUE (M. Guélat) : à rédiger	7
3. LES PRINCIPAUX CHANTIERS	8
3.1 TRANCHEES 2002	8
Partie sud-ouest du plateau (CP 1 à 6)	8
Partie nord-est du plateau (CP 7 à 9).	8
3.2 MAISON AYMON (2002-2003)	9
Première phase des travaux (2002)	9
Seconde phase des travaux (2003)	9
Séquence stratigraphique et conservation des vestiges	10
3.3 MAISON JOLIAT (2006)	11
Déroulement des travaux	11
Séquence stratigraphique et occupations	11
3.4 MAISON DELITROZ (2008-2009)	12
Déroulement des travaux	12
Séquence stratigraphique et structures	13
3.5 MAISON GANDOLFI (2009)	14
Déroulement des travaux	14
Séquence stratigraphique et occupations	14
3.6 MAISON BOLLENRUCHER (2010)	16
Déroulement des travaux	16
Séquence stratigraphique et occupations	16
4. EPOQUE PREHISTORIQUE	18
4.1 LA PARTIE NORD-EST DU PLATEAU (maisons Joliat 2006 et Bollenrucher 2010)	18
4.2 LA PARTIE SUD-OUEST DU PLATEAU (maison Gandolfi 2009)	20
4.3 MOBILIER ET DATATION (à compléter par étude)	20
5. EPOQUE PROTOHISTORIQUE	21
5.1 LES STRUCTURES D'HABITAT ?	21
5.2 L'INSCRIPTION EN ALPHABET LEPONTIQUE (Francesco Rubat Borel) : à actualiser	21
6. EPOQUE ROMAINE	22
6.1 LA FOSSE DU 1er S. APR. J.-C. ? (D)	22
6.2 LE BÂTIMENT ROMAIN (maison Aymon 2002-2003)	22
6.2.1 Le plan du bâtiment	22
6.2.2 Niveaux de circulation et aménagements intérieurs	23
6.2.3 Aménagements extérieurs du bâtiment	23
6.2.4 Chronologie relative des murs et des aménagements	23
6.2.5 Matériaux et techniques de construction	24
6.2.6 Abandon et datation du bâtiment (à étudier par spécialistes et à rédiger)	25
6.2.7 Les restes fauniques (Claude Olive) : à rédiger	26
6.2.8 Les analyses paléobotaniques (Olivier Mermod et Christiane Jacquat) : à rédiger	26
6.3 LES DEPENDANCES (maison Gandolfi 2009)	26
6.3.1 Le replat de la terrasse	26
6.3.2 Eléments de parcellaire et structures en relation avec la terrasse	26
6.3.4 Les dépendances de l'établissement	28
6.3.5 Datation des aménagements : à rédiger après étude du mobilier par spécialistes	29
6.3.6 Un comblement homogène de la fin du IVe s. apr. J.-C.	29

6.4 LA NECROPOLE A INCINERATION (maison Délitroz 2008-2009) -----	30
6.4 1 Introduction générale-----	30
6.4.2 Organisation spatiale et développement de la nécropole-----	31
6.4.3 Types de sépultures (reprendre après analyse finale) -----	31
6.4.4 Pratiques funéraires à Argnou (reprendre et compléter après analyse finale) -----	31
Les objets du rituel funéraire (interprétation des dépôts à étudier) -----	32
Quelques cas exemplaires (T10, T36, 3, 9, 38, T12, T14) (à étudier et analyser)-----	32
6.4.5 Catalogue des tombes et du mobilier (à rédiger après étude du mobilier) -----	32
6.4.6 Le mobilier (à étudier par spécialiste)-----	32
7. EPOQUES MEDIEVALE ET MODERNE -----	33
8. BIBLIOGRAPHIE -----	34
9. ILLUSTRATIONS -----	35
10. DOCUMENTS ANNEXES -----	52
Liste des unités construites -----	52

1. INTRODUCTION

Le plateau des « Frisses », près d'Argnou, à l'est du village de Grimisuat, apparaît tout de suite comme un site privilégié (**fig. 1, 2**). Situé à 800 m d'altitude à l'adret de la vallée du Rhône, ce replat d'une centaine de mètres de largeur jouit d'une vue imprenable sur la plaine, de Loèche à Martigny, ainsi que sur le versant sud de la vallée, notamment le plateau de Nax et le val d'Hérens. Au nord du site s'écoule un ruisseau fournissant un approvisionnement simple et continu en eau potable. Ces caractéristiques font du site des « Frisses » un endroit propice à l'implantation humaine.

Contexte archéologique régional

La région d'Ayent et de Grimisuat est riche en vestiges du passé de toutes époques, depuis le Néolithique (env. 4500 av. J.-C.)¹ jusqu'à nos jours. Dans les environs immédiats d'Argnou, aucune découverte significative n'est cependant signalée sur la carte archéologique, à l'exception d'une pierre à cupules (**fig. 2**). Non loin de là, on peut également mentionner la chapelle Sainte-Marie-Madeleine dont les fouilles et les recherches conduites par l'ancien archéologue cantonal, François-Olivier Dubuis, ont montré que sa fondation remontait sans doute vers le milieu du XIe s.². Ainsi, avant le début des travaux, rien ne permettait de soupçonner, si ce n'est la topographie avantageuse des lieux, la présence d'une occupation ancienne sur cet important plateau.

Circonstances de la découverte et cadre des interventions

Suite au remembrement parcellaire décidé par la commune d'Ayent et à l'aménagement de la zone pour de futures constructions (routes d'accès et canalisations), le Service des Bâtiments, Monuments et Archéologie (SBMA) a effectué en 2002 les premières observations générales des coupes de terrain en bordure des routes et des tranchées de canalisation ouvertes³. Au vu de l'ampleur des aménagements (plus de 1000 m de coupes à observer), un mandat a été attribué au bureau ARIA⁴ pour délimiter l'extension du site et préciser la nature des vestiges archéologiques susceptibles d'être détruits lors des futures constructions. Des fouilles archéologiques ont ensuite eu lieu dès 2003 jusqu'en 2010, au rythme du développement des projets immobiliers. Les travaux exploratoires de chacun de ces chantiers ont été effectués dans le cadre de la surveillance préventive de l'Archéologie cantonale qui a procédé à des sondages préalables à la pelle mécanique. Les cinq chantiers qui ont fait l'objet d'investigations de surface ont tous été confiés au bureau d'archéologie TERA⁵ dans la mesure où la problématique du site se rapportait avant tout à l'époque historique.

Le plateau des Frisses est aujourd'hui en grande partie construit (**fig. 3**). Dix-sept parcelles ont été sondées, ce qui constitue presque la moitié de la surface du secteur. Vu leurs dimensions, certaines parcelles n'ont été prospectées que partiellement, d'autres au contraire ont été entièrement exploitées surtout lorsqu'elles ont fait l'objet de fouilles en extension. Une grande partie des parcelles ne recelaient aucun vestige archéologique en raison de l'affleurement du rocher et d'une forte érosion des niveaux supérieurs. Seules cinq d'entre elles se sont révélées positives. Quelques secteurs pourraient encore livrer des découvertes complémentaires, en particulier à l'est des fouilles de 2003 (parcelle 7788) et entre les interventions de 2003 et 2009 (parcelles 8513 et 8514). Sinon, sur la base des observations effectuées dans les coupes de terrain, il semble que le reste du secteur soit exempt de vestiges ou ne comporte que des lambeaux de niveaux archéologiques érodés difficilement exploitables.

Les occupations du site

Les occupations remontent pour les plus anciennes à la période préhistorique. La partie nord-est du plateau, orientée vers le vallon de la Lienne, a ainsi révélé la présence de vestiges d'un habitat en terrasses de l'âge du Bronze (**E et H**) et/ou du Premier âge du Fer (structures en creux et murets de

¹ Les plus anciens sites à proximité sont les habitats des « Grands Champs » à Champlan (Mariéthoz 2009) et du « Grand Pré » à Saint Léonard (Mariéthoz 2004 à 2007).

² Schwegler 1992, 249, no 1966-1 ; Dubuis, Lugon 1985, 95-115.

³ Flamur Dalloshi, voisin du site (Grimisuat) et collaborateur du bureau d'archéologie ARIA SA, s'est rendu sur place lors des premiers travaux et, constatant la présence de vestiges dans certaines tranchées, a alerté les responsables de l'Archéologie cantonale.

⁴ ARIA SA, Archéologie et Recherches Interdisciplinaires dans les Alpes S.A., Sion (Valais).

⁵ TERA Sàrl, Travaux, Etudes et Recherches Archéologiques S.À.R.L., Sion (Valais).

pierres sèches, **A**). Dans la moitié sud, en bordure du replat, on a découvert les restes d'un établissement romain comprenant un corps de bâtiment (**B**) et des dépendances (**G**). Quelques structures datées de la fin de l'âge du Fer sont apparues en aval du bâtiment romain (**C**)⁶, tandis qu'au nord-est de ce dernier, une fosse isolée datée du I^{er} siècle après J.-C. a été repérée en coupe (**D**). Un peu à l'écart de ces constructions (env. 200 m), dans la partie est du plateau (**F**), une petite nécropole à incinération, contemporaine de cet habitat, a également été mise au jour. L'occupation du secteur n'est pas attestée au-delà de l'époque romaine. Le sommet de la séquence n'a en effet révélé aucun vestige significatif témoignant d'aménagements entre les vestiges romains et le terrain actuel.

⁶ Il s'agit de deux empierrements (str7 et str9) ainsi que d'une fosse de combustion (str8). Une datation C14 (UtC11607 : 2245 +/- 33 BP, 400 – 200 BC à 2 sigma) a été effectuée dans la fosse et un fragment de bracelet côtelé en verre bleu à filets jaunes et blancs (Inv. AF02-017), daté de La Tène C2, a été découvert près de l'empierrement (str7). Voir Mariéthoz 2002.

2. CONTEXTE GEOLOGIQUE (M. Guélat) : à rédiger

3. LES PRINCIPAUX CHANTIERS

Sur l'ensemble des parcelles construites depuis 2002, cinq d'entre elles ont révélé la présence de vestiges archéologiques (**fig. 3**). Deux sont situées sur l'épaule du plateau dans la partie sud-ouest (Aymon 2003 et Gandolfi 2009), les trois autres dans la partie est, sur le versant orienté en direction de la vallée de la Lienne (Délitroz 2008 du côté sud, Joliat 2006 et Bollenrucher 2010 du côté nord).

La conservation des vestiges est en partie tributaire de leur localisation sur le plateau des Frisses. Ainsi les restes archéologiques en bordure sud du plateau, où affleure le rocher, ont été passablement érodés (Aymon 2003). Le même constat peut être fait pour les vestiges dans la partie nord, en bordure d'un talweg fossile, dont les structures ont été fortement arasées par des colluvionnements successifs (Joliat 2006 et Bollenrucher 2010). En revanche les vestiges découverts dans la zone centrale du plateau (Gandolfi 2009) et dans une moindre mesure dans la partie orientale (Délitroz 2008) ont été recouverts par des sédiments moins érosifs et les vestiges sont donc mieux conservés.

3.1 TRANCHEES 2002⁷

Les travaux exploratoires ont duré du 23 au 30 avril 2002. Ils ont été consacrés dans un premier temps à l'observation rapide de toutes les coupes visibles, avec des nettoyages ponctuels de certains tronçons (**fig. 4**). Sur cette base, neuf coupes de terrain particulièrement intéressantes (CP1 à 6) ont été rectifiées et documentées dans les parties sud-ouest et centrale du plateau pour comprendre la succession des couches visibles dans les profils. Trois autres coupes (CP7, 8 et 9) ont également été analysées dans la partie orientale du secteur, l'une en bordure de la route d'accès (CP7), les deux autres à l'occasion de tranchées ouvertes pour des raccordements du réseau d'eau. Plusieurs périodes d'occupation ont pu être identifiées. Les plus anciennes sont datées de l'âge du Fer ou antérieurement (**A, C**) les autres sont d'époque romaine (**B, D**).

Partie sud-ouest du plateau (CP 1 à 6)

A proximité de la route (CP1 à 3), la puissance des couches déposées sur le socle rocheux atteint 0,30 à 0,40 m tandis que dans la pente (CP4 et 5, profils ouest et est d'une tranchée de canalisation d'une largeur de 0,70 m) les niveaux se dilatent pour atteindre jusqu'à 1 m d'épaisseur dans la partie sud. Sous la terre végétale et un niveau de colluvions à cailloutis, des maçonneries et de la démolition d'un bâtiment romain sont apparus dans les différentes coupes (**B**). D'est en ouest (CP1 à 3) ces vestiges sont attestés sur une quinzaine de mètres. Dans la partie au nord de la route (parcelle 8513), des irrégularités du terrain semblent indiquer un prolongement des constructions dans cette direction. Dans une des coupes en bordure de la route plus au nord-est (CP6) une fosse isolée avec du mobilier romain (**63**, diam. 2 m, prof. 0,30 m) est apparue (**D**). Suite à ces découvertes, trois sondages complémentaires ont été réalisés pour appréhender le plan du bâtiment romain (voir infra chap. 3.2 Maison Aymon).

Dans la partie sud de la tranchée amont-aval (CP4 et 5, **C**), en contrebas du bâtiment romain, trois structures, deux empierrements (**60, 61**) et un foyer (**62**), ont été repérées au-dessous des niveaux de démolition de l'édifice. Du mobilier ainsi qu'une analyse au radiocarbone permet de dater ces vestiges de l'âge du Fer (voir infra chap. 5 Epoque protohistorique).

Partie nord-est du plateau (CP 7 à 9).

La partie nord-est du plateau se compose d'un petit vallon fossile en position centrale. Les couches y sont plus dilatées et de nature plus limoneuse. Les principales observations ont été effectuées sur le profil en bordure amont de la route d'accès (CP7), soit perpendiculairement à l'axe de la pente. On a pu constater une succession de dépôts relativement fins dont certains ont livré des fragments de tessons modelés d'époque pré ou protohistoriques. Aucune structure particulière n'est apparue à cet endroit. Ces niveaux reposent sur le rocher altérée et sur la moraine.

⁷ Mariéthoz 2002 ; Vallesia 2003a, 477.

Deux autres tranchées pour des canalisations ont été ouvertes et documentées très rapidement avant leur comblement, l'une perpendiculairement et en aval de la route d'accès (CP8), la seconde légèrement plus en amont (CP9). Dans la première (A), trois murets en maçonnerie sèche ont été repérés. Un seul traverse la tranchée de part en part (59), les deux autres (57, 58) semblent former un angle qui a été détruit par la pelle mécanique. Tous ces murs sont composés de grandes pierres sans liant. La présence de tessons céramiques protohistoriques dans la couche qui scelle le niveau de construction de ces structures est un indice qui tendrait à dater ces vestiges de l'âge du Fer ou d'une période plus ancienne. Ces niveaux n'ont pas pu être corrélés avec ceux observés en bordure de la route d'accès (CP7). Dans la seconde tranchée qui n'a pas été véritablement analysée (CP9), un tesson protohistorique a également été récolté.

3.2 MAISON AYMON (2002-2003)

En 2002 et 2003, deux interventions successives se sont déroulées sur l'emprise de la maison Aymon (parcelle no 7786) (fig. 5). Elles ont permis de mettre au jour les restes d'un corps de bâtiment d'époque romaine tardive (IIe-IVe s. apr. J.-C.), ainsi que quelques structures isolées (fosses)⁸. Des structures de l'âge du Fer étaient également apparues dans la tranchée exploratoire effectuée en 2002 en aval du bâtiment romain (voir supra chap. 3.1 Tranchée 2002). Un fragment de plaquette en schiste avec inscription en caractère lépontique, découverte dans la démolition du bâtiment romain, corrobore l'existence de cette occupation (voir infra chap.5.2 à rédiger).

Première phase des travaux (2002)⁹

Sur la base des observations effectuées dans les tranchées, une petite intervention d'une dizaine de jours, du 6 au 15 mai 2002, s'en est suivie, qui s'est limitée aux relevés des différentes coupes ainsi qu'à la fouille d'une surface d'environ 50 m²¹⁰. Trois zones distinctes où avaient été repérés en coupe les vestiges les plus évidents ont été ouvertes à la pelle mécanique. Les deux premières zones (zones 1 et 2), directement menacées par les travaux, se situent le long de la route d'accès, la troisième (zone 3) le long de la tranchée nord-sud Tr3 (CP4 et 5), dans laquelle un mur en maçonnerie avait été observé en stratigraphie.

Les murs repérés dans les trois surfaces de fouille et dans les coupes stratigraphiques donnent le plan d'un bâtiment étagé dans la pente qui occupe une longueur d'au moins 20 m d'ouest en est et une largeur amont-aval de 11 m (au minimum 200 m²). Lors des travaux, d'autres structures postérieures au bâtiment romain sont apparues. Une sorte de petit canal, large de 0,50 m, délimités par deux petits murets maçonnés parallèles (100) ainsi qu'un fossé de même orientation (101) ont été aménagés dans la partie amont de la parcelle.

Seconde phase des travaux (2003)¹¹

En 2003, le projet de construction d'une villa familiale (« maison Aymon ») à l'emplacement du corps de bâtiment romain a naturellement motivé une intervention archéologique de plus grande envergure. La fouille s'est déroulée du 17 février au 3 mars 2003 avec une équipe composée en moyenne de cinq personnes¹². Les travaux ont commencé dans des conditions difficiles. En effet, une couche de neige d'une quarantaine de centimètres environ, tombée peu de jours avant le début des travaux, recouvrait le terrain. Par la suite, les conditions météorologiques se sont montrées extrêmement clémentes pour la saison.

La surface de la fouille est de 400 m² environ. Son emprise se situe directement à l'ouest de la tranchée amont-aval creusée lors des travaux de 2002 (Tr3) et englobe deux des trois zones de fouille

⁸ Les deux fosses mises au jour ont été découvertes lors des premières observations faites par F. Mariéthoz et F. Dalloschi (Archéologie cantonale).

⁹ Paccolat, Boudry 2002 ; Vallesia 2003b, 477-482.

¹⁰ Equipe de fouille : Olivier Paccolat (coordination), Charles Boudry (archéologue responsable de la fouille), Pascal Gibut (archéologue), Muslum Coban (fouilleur), Flamur Dalloschi (fouilleur).

¹¹ Paccolat, Guex 2005 ; Vallesia 2004, 383-384.

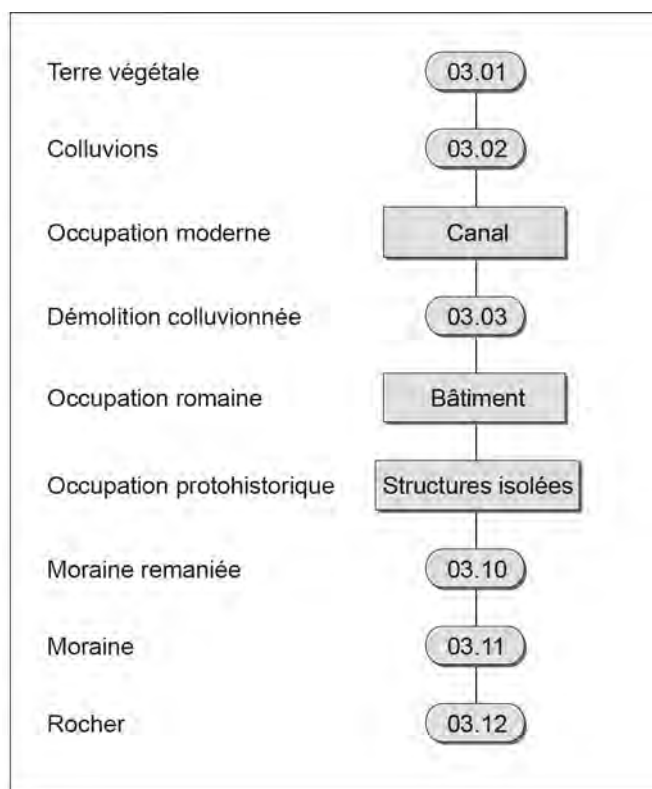
¹² Equipe de fouille : Olivier Paccolat (coordination), Marie-Paule Guex (archéologue responsable de la fouille), Jean-Christophe Moret (archéologue), Aurèle Pignolet (dessinateur), Julien Philippoz (fouilleur), Muslum Coban (fouilleur).

ouverte l'année précédente (zones 2 et 3). Toute la surface a été décapée à la pelleuse jusque sur les premiers niveaux archéologiques. La suite de la fouille a été effectuée manuellement. L'essentiel des vestiges est apparu dans le tiers oriental de la surface ouverte. Dans le reste du secteur, à l'ouest, le rocher affleurerait directement sous l'humus.

Séquence stratigraphique et conservation des vestiges

Le contexte sédimentaire de la zone fouillée a été influencé d'une part par la présence du rocher, d'autre part par la pente relativement prononcée du versant à cet endroit (env. 16% : 3 m de dénivélé sur 18 m). Dans toute la partie amont de la fouille, on relève la présence d'un important affleurement rocheux qui émerge par endroit à nu en dehors de la zone explorée. Ce rocher a été entaillé et nivelé pour asseoir l'arrière du bâtiment romain. Il accuse ensuite un fort pendage (zone 4) pour disparaître en aval du bâtiment (zone 7). A cet endroit le substrat morainique jaunâtre a été excavé pour obtenir une surface presque horizontale.

La séquence stratigraphique n'est pas uniforme. Dans la partie amont de l'édifice, elle a une puissance de 0,15 à 30 m sous les colluvions supérieures et l'humus, tandis qu'elle atteint 0,30 à 0,50 m dans la partie en aval (fig. 6). Les niveaux archéologiques conservés en amont (zone 2) se composent de lambeaux de démolition (03.4a) surmontés d'une couche de démolition « colluvionnée » (03.03) renfermant de nombreux éléments de construction (pierres, tuiles, *tubuli*...). A cet endroit, il ne subsiste du mur amont de l'édifice (M1) qu'un seul lit de pierres ou uniquement son négatif entaillé dans le rocher. Un peu plus en aval, là où la pente commence à se faire sentir, plus aucun niveau archéologique n'est conservé. Dans cette portion (zones 4, 5 et 6), seules les parties de maçonnerie ancrées dans le rocher (M3 ou M5) ou les structures en creux (fig. 5, 65 à 67) ont résisté à l'érosion. Certains murs (M2) ont été partiellement voire totalement arasés. Dans la partie en aval (zones 3, 7, 8, 9), à l'extérieur du bâtiment, le terrain se redresse, favorisant ainsi la conservation de la séquence archéologique, constituée ici par plusieurs niveaux d'occupation et de démolition (03.05, 03.07, 03.09).



AF03, maison Aymon : diagramme chrono-stratigraphique simplifié.

La séquence stratigraphique de référence se présente de la manière suivante (de bas en haut) :

Le rocher : Le socle rocheux (**03.12**) sur lequel est fondé le bâtiment romain est visible sur les trois quarts amont de la parcelle. Dans cette partie, les niveaux romains le recouvrent directement, tandis qu'à l'aval il est surmonté par la moraine jaunâtre.

La moraine : Les dépôts morainiques tardiglaciaires de coloration jaune clair à vert forment la base de la séquence romaine dans la partie aval (**03.11**) et constituent également le niveau d'insertion des structures protohistoriques attestés plus en contrebas dans la tranchée 3. Leur sommet est marqué par un niveau un peu plus graveleux, de couleur brun clair à vert (**03.10**).

L'horizon romain (fig. 6) : L'occupation romaine est constituée en amont par un mince niveau de démolition (**3.04a**) surmonté par une démolition « colluvionnée » (**03.03**) qui s'est déposée directement sur le rocher, et en aval, par une succession d'occupations et de remblais (**03.05 à 03.09**), recouverte par la démolition et l'arasement final du bâtiment romain (**03.04b**).

La séquence post-romaine : L'occupation romaine est scellée par une sédimentation qui correspond à des colluvions brunâtres avec des graviers (**03.02**) sur lesquels se développe l'humus actuel correspondant à des prairies (**03.01**).

3.3 MAISON JOLIAT (2006)¹³

En 2006, une importante maison familiale a été planifiée sur une parcelle (no 8504) dans la partie nord-est du plateau des Frisses. La fouille a révélé la présence d'une série de structures en creux (fosses et trous de poteau) datant de l'âge du Bronze (**fig. 7**).

Déroulement des travaux

La fouille a été programmée suite aux observations effectuées dans une tranchée exploratoire qui a montré la présence de deux trous de poteau et d'une fosse. Devant l'urgence des travaux¹⁴, une courte intervention a été planifiée entre le 21 septembre et le 4 octobre 2006¹⁵. La fouille, d'environ 250 m², s'est concentrée sur deux zones en particulier (zones 1 et 2). Entre ces deux surfaces, le fond de l'excavation n'atteignait pas la profondeur où apparaissaient les vestiges archéologiques. L'intervention a consisté aux nettoyages et aux relevés en plan des structures, à la fouille d'une partie des vestiges et à la documentation des profils autour de l'excavation pour s'assurer de la corrélation de différents niveaux.

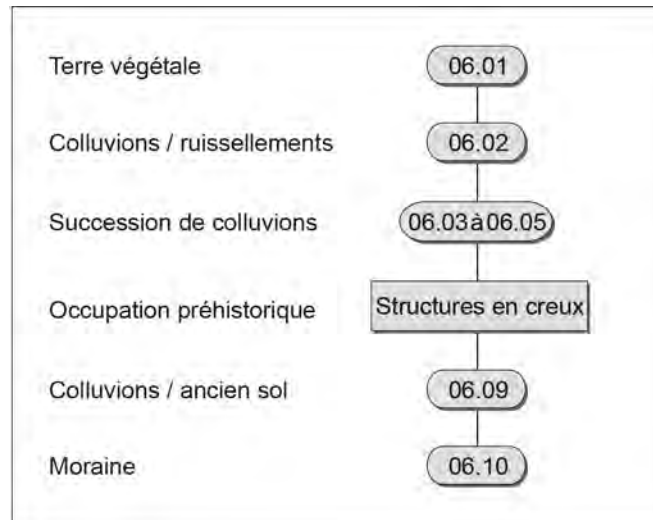
Séquence stratigraphique et occupations

Un seul horizon archéologique est apparu au sein de la séquence stratigraphique. Il est constitué par une série de structures en creux (fosses et trous de poteau) datant de l'âge du Bronze Ancien qui présente entre elles une chronologie relative (jusqu'à quatre phases). Cet horizon fortement érodé s'insère sous une succession sédimentaire (jusqu'à 1 m) composée pour l'essentiel d'apports de colluvions.

¹³ Paccolat, Taillard 2008 ; Vallesia 2009, 439-440.

¹⁴ Le repérage des vestiges dans la tranchée a été réalisé lorsque les travaux d'excavation en vue de la construction de la maison familiale avaient déjà débuté !

¹⁵ Equipe de fouille : Olivier Paccolat (coordination), Pascal Taillard (archéologue responsable de la fouille), Aurèle Pignolet (dessinateur), Muslum Coban (fouilleur), Aurélie Lüthi (fouilleuse), Mathieu Roth (fouilleur).



AF06, maison Joliat : diagramme chrono-stratigraphique simplifié.

La séquence stratigraphique se présente de la manière suivante (de bas en haut) :

Le substrat morainique : La base de la séquence est constituée par des dépôts morainiques tardiglaciaires (**06.10**) de couleur jaune clair qui ont été observés sur une épaisseur maximale de 0,70 m. En aucun endroit le socle rocheux n'a été atteint.

Un ancien sol enfoui ? : Le sommet de la moraine est formé par une couche limoneuse homogène rougeâtre tachetée de gris (**06.09**), d'une épaisseur de 0,15 m, qui pourrait correspondre à un ancien sol ou alors à des colluvions.

L'horizon du Bronze Ancien : Les structures archéologiques s'insèrent à ce niveau. Elles s'intercalent entre plusieurs colluvions (**06.06 à 06.08**) réparties sur l'ensemble de la surface pour une épaisseur maximale de 0,45 m. Ces colluvions présentent une coloration grisâtre à brunâtre avec des intercalations de couleur rougeâtre.

Le sommet de la séquence : Une série de colluvions scelle l'horizon préhistorique (**06.03 à 06.05**). Cette sédimentation, d'une épaisseur de 0,70 m, se compose de graviers, de gravillons et de pierres, prises dans une matrice limoneuse de couleur à dominante brune. Aucun vestige ni mobilier n'est apparu dans ces dépôts. Le sommet de la séquence est formé par un niveau de colluvions de ruissellement (**06.02**) et par l'humus actuel (**06.01**).

3.4 MAISON DELITROZ (2008-2009)

En 2008, une nouvelle maison familiale a été projetée sur une parcelle (no 8527) à l'extrémité sud-est et légèrement en contrebas du plateau des Frisses, orientée en direction de la vallée de la Lienne. L'intervention archéologique a révélé l'existence d'une petite nécropole d'époque romaine des IIe et IIIe s. apr. J.-C. composée de vingt-huit tombes à incinération (**fig. 8**).

Déroulement des travaux

La découverte de la nécropole a été effectuée le 11 novembre 2008 lors des sondages de contrôle effectués à la pelle mécanique sur la parcelle. L'apparition à une faible profondeur (0,50 m) de grandes taches charbonneuses contenant du mobilier d'époque romaine a nécessité une intervention de plus grande envergure.

Dans la foulée, un décapage de surface à la pelle mécanique a été effectuée sur toute la parcelle jusqu'au niveau d'apparition des fosses. Une trentaine de structures regroupées sur environ 200 m² (20 m x 10 m) a ainsi été dégagée. La campagne de fouille, effectuée entre le mois de novembre

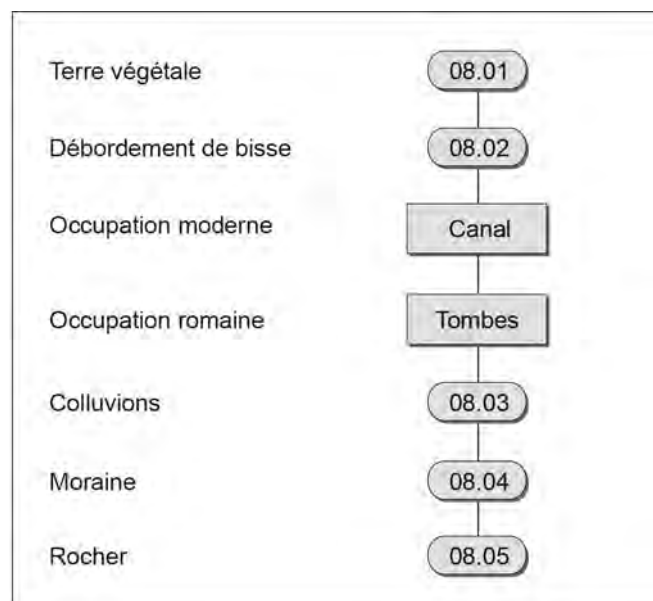
2008 et le mois de février 2009 avec une équipe de 5 personnes en moyenne¹⁶, a été quelque peu mouvementée en raison de conditions météorologiques capricieuses.

- Dans un premier temps, la météo favorable a permis d'installer une tente (8 m x 6 m) pour protéger les vestiges les plus importants et de commencer les premiers décapages et la fouille des tombes à l'extérieur de cet abri. Cette première étape a duré du 13 au 28 novembre. Elle a été interrompue une première fois à l'extérieur le 24 novembre par d'importantes chutes de neige (0,40 m), puis le 28 novembre par une violente tempête de foehn qui a totalement détruit durant le weekend la tente de protection, mettant un terme provisoire aux travaux archéologiques. A cette occasion, certaines tombes en cours de fouille ont été endommagées (**UT 9** en particulier).

- Un nouvel abri en tubulures plus résistant, de 22 m sur 12 m, a alors été mis en place. Les travaux archéologiques ont repris le 12 décembre par une journée de déneigement de la surface à l'intérieur de la tente ! La réfection de l'abri a été ensuite nécessaire suite à une seconde tempête de foehn le weekend du 13 et 14 décembre. Les investigations ont ensuite pu se dérouler normalement jusqu'au 12 janvier 2009 avec une pause d'une semaine durant les fêtes de fin d'année.

Séquence stratigraphique et structures

Le niveau d'apparition des sépultures se trouve à environ 0,50 m de profondeur en moyenne par rapport au terrain actuel (**fig. 9**). Les tombes sont implantées dans des colluvions à base d'éléments torrentiels (**08.03**) reposant directement sur le substrat morainique jaunâtre (**08.04**) ou sur le rocher (**08.05**). Ce dernier affleure à l'amont de la parcelle puis disparaît sous les colluvions et le substrat morainique qui se dilatent vers l'aval (épaisseur observée de 1,50 m). Le niveau d'insertion des tombes n'est plus conservé. Il a été tronqué puis recouvert par des dépôts de limon brun d'une épaisseur d'environ 0,15 m, interprétés comme des débordements de bisse (**08.02**). L'humus actuel (**08.01**) recouvre directement ces dépôts sur une épaisseur de 0,35 m environ.



AF08, maison Délitroz : diagramme chrono-stratigraphique simplifié.

Les sépultures se regroupent sur un léger replat naturel dans la partie amont de la parcelle, souligné par une rupture de pente, puis par une déclivité assez forte du terrain vers l'aval. Toutes les structures s'ouvrent au même niveau quand bien même il existe une chronologie des fosses entre elles. Dans la partie nord-ouest, deux murets de pierres sèches parallèles (**102**) constituent les bordures empierrées d'un ancien lit de bisse, dont le remplissage est constitué de silts. Même si son insertion

¹⁶ Equipe de fouille : O. Paccolat (coordination), M.-P. Guex (archéologue, responsable de la fouille), J.-C. Moret (archéologue), P. Taillard (archéologue), M. de Morsier Moret (dessinatrice), M. Gex (fouilleur), S. Providoli (fouilleuse), R. Andenmatten (fouilleur).

stratigraphique correspond à celle des tombes - il est scellé par les dépôts de bisses (**08.02**) - il s'agit d'une structure récente.

3.5 MAISON GANDOLFI (2009)¹⁷

En 2009, un nouveau projet de construction d'une villa familiale, située sur une parcelle (no 8511) au nord des fouilles de 2003 (maison Aymon) a fait l'objet d'un suivi archéologique. L'intervention a révélé l'existence de deux constructions en matériaux légers correspondant probablement à des dépendances de l'établissement romain (**fig. 10**). Un niveau érodé plus ancien, non daté mais vraisemblablement préhistorique, a également été repéré à la surface de la moraine.

Déroulement des travaux

Dans une phase préliminaire, un sondage exploratoire (2 x 1 m) a été ouvert le 18 mars pour procéder à une première estimation de la séquence stratigraphique. La découverte d'un replat associé à une couche anthropique contenant du mobilier d'époque romaine a motivé une intervention archéologique qui s'est déroulée du 6 au 30 avril 2009 avec une équipe composée en moyenne de 4 personnes¹⁸. Les conditions climatiques ont été particulièrement favorables pour la saison. L'absence d'intempérie a notamment permis d'accélérer le déroulement des travaux. La surface explorée est de 350 m² environ. Elle respecte l'emprise de la future construction, sauf du côté sud où la zone a été élargie dans un second temps pour permettre de dégager complètement l'une des cabanes romaines mises au jour.

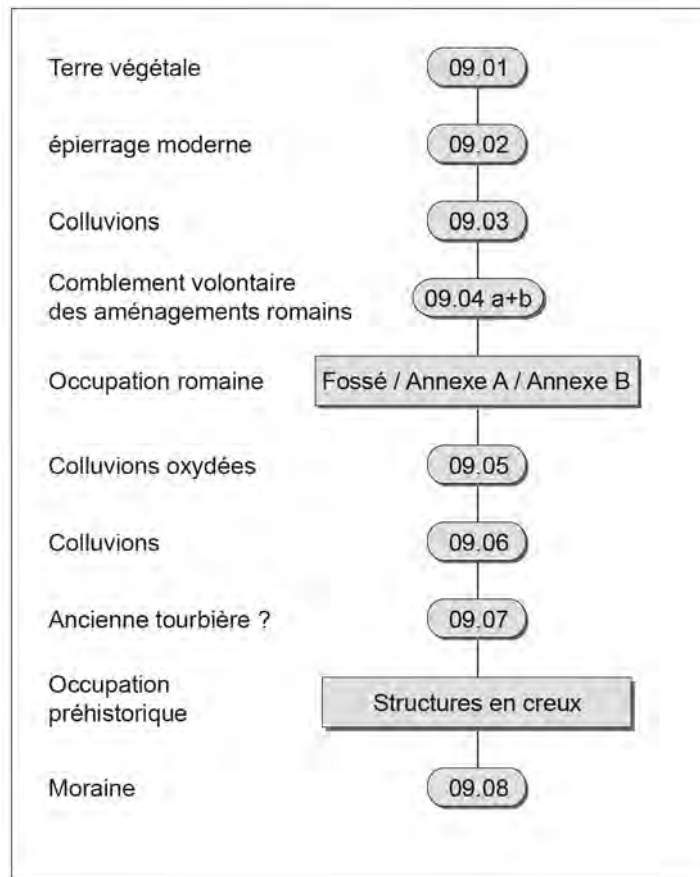
La surface a été décapée à la pelleuse jusque sur les niveaux romains. Deux tranchées orientées d'est en ouest (Tr1 et Tr2) ont été creusées dans le sens de la pente pour préciser l'extension de la terrasse romaine. Une troisième tranchée (Tr3), ouverte dans un second temps le long de la limite est de la parcelle, a permis de sonder le sous-sol jusqu'à concurrence de la surface du substrat, sans prélever les aménagements romains. Cette tranchée a révélé l'existence d'un niveau d'occupation beaucoup plus ancien, sous la forme d'une série de trous de poteau implantés dans les dépôts morainiques tardiglaciaires. La suite de la fouille a été effectuée manuellement pour permettre la sériation et la documentation des vestiges. A la fin des travaux, toute la surface a été décapée jusqu'au niveau du substrat morainique pour contrôler la présence éventuelle d'autres structures en creux d'époque pré et protohistorique.

Séquence stratigraphique et occupations

La zone explorée est située sur le plateau, en arrière du bâtiment en maçonnerie fouillé en 2002/2003 (maison Aymon). Cette partie du replat correspondait à des prairies sèches jusqu'au XXI^e siècle. Toutes les couches présentent un pendage général peu accusé vers le nord-est (9%), sans perturbation ni décrochement majeur. On remarque toutefois quelques différences notables entre les parties sud et nord de la surface. Du côté sud (Tr1), l'inclinaison du terrain est pratiquement nulle et correspond à un replat naturel qui s'étend jusqu'au rebord méridional du plateau, là où ont été mis au jour les murs de la villa gallo-romaine. Cette surface horizontale, encore perceptible dans la topographie actuelle, s'explique par un affleurement du socle rocheux qui forme comme un épaulement aplati longeant la bordure sud du plateau. Dans l'angle nord de la surface ouverte (Tr2), l'inclinaison des couches a tendance à s'accroître et suggère l'existence d'une rupture de pente dans le sous-sol. Ce décrochement correspond probablement à la limite orientale de l'épaulement rocheux mentionné plus haut.

¹⁷ Paccolat, Moret 2010 ; Vallesia 2010a, 303-305.

¹⁸ Equipe de fouille : O. Paccolat (coordination), J.-C. Moret (archéologue, responsable du chantier), Mathieu Gex (fouilleur), F. Maret (fouilleur), B. Lopez, M. Gündogdü (ouvriers), N. Hess (stagiaire).



AF09, maison Gandolfi : diagramme chrono-stratigraphique simplifié.

La séquence stratigraphique de référence est relativement simple. Les principales unités sédimentaires sont décrites selon la chronologie de leur dépôt (de bas en haut) :

Le substrat morainique : Le socle rocheux n'a pas été atteint par les travaux d'excavation. La base de la séquence observée est constituée par des dépôts morainiques tardiglaciaires de coloration jaune clair (09.08). La base de cette couche n'a pas été observée mais les constats effectués sur le plateau des Frisses lors des fouilles antérieures montrent qu'il s'agit d'un placage relativement peu épais (entre 0,40 et 0,80 m) qui épouse la topographie du socle rocheux.

L'horizon archéologique ancien : Les aménagements anthropiques les plus anciens apparaissent directement au contact de la moraine. Cette occupation pré ou protohistorique, mal conservée, n'est matérialisée que par des structures en creux. Les niveaux contemporains ont été entièrement érodés. Ces négatifs sont directement scellés par une séquence tourbeuse sans lien direct avec cette occupation.

Une ancienne zone de tourbière : A cette occupation succède une séquence organique et humifère, correspondant au développement d'un sol enfoui de type tourbière (09.07). Ces dépôts présentent une texture argileuse et grasse, avec une coloration brun-noir à brun caramel caractéristique. Ils résultent d'une décomposition végétale en milieu humide anaérobie. Cette couche a une épaisseur moyenne de 0,40 m sur le replat (Tr1), mais s'amincit vers le nord (0,20 m en Tr2) et le nord-est (0,10 m en Tr3) du fait de l'inflexion du socle rocheux.

Les colluvions d'époque pré-romaine : Entre la surface de l'ancienne tourbière et le niveau de la terrasse romaine s'intercalent des colluvions fines peu épaisses (0,10 à 0,20 m). La partie inférieure de ces colluvions (09.06) a fortement érodé et perturbé la surface des niveaux tourbeux, en amalgamant des éléments organiques arrachés à celle-ci. Elle présente donc une texture et une coloration changeante. La partie haute (09.05), constituée de limon graveleux brunâtre, a un aspect brunâtre plus homogène.

L'occupation romaine : En coupe, la terrasse romaine est située à seulement 0,40 m sous le niveau actuel du terrain. Elle est matérialisée par un replat qui coupe la pente (Tr1) et dont l'aménagement n'a pas atteint la surface de la tourbière. Lors de son abandon, elle a été comblée par des sédiments brun foncé et caillouteux contenant une grande quantité de mobilier (**09.04a**, 0,20 à 0,30 m d'épaisseur). Il s'agit vraisemblablement d'un remblai provenant du nettoyage du replat et de ses environs dans le but d'aplanir le terrain (pour les cultures ?).

La séquence post-romaine : La sédimentation postérieure à l'époque romaine est faible et ne représente que 0,40 m d'épaisseur au total. Elle correspond à des colluvions (**09.03**) dont l'épaisseur ne dépasse pas 0,10 m. Au-dessus de ce dépôt, la reprise d'une activité humaine est indiquée par un mince niveau de cailloutis (**09.02**, 0,03 m d'épaisseur) qui s'insère au même niveau qu'un puits perdu (**103**). Ces aménagements à caractère agricole pourraient correspondre à des travaux d'assainissement du terrain à l'époque médiévale ou moderne, en vue d'y installer des prairies de fauchage.

Les prairies récentes : Le sommet de la séquence correspond à une couche de terre végétale peu épaisse et non litée (0,10 à 0,15 m) qui ne présente pas les caractéristiques habituelles des débordements de bisse. Cet humus sommital (**09.01**) résulte probablement d'une simple exploitation des prairies sèches, sans apport hydraulique. Il est impossible de dater cette exploitation pastorale qui pourrait couvrir toute la période médiévale et moderne.

3.6 MAISON BOLLENRUCHER (2010)¹⁹

En 2010, une nouvelle construction (**fig. 3, H**) a été planifiée sur une parcelle (no 8501) directement en aval des fouilles de 2006 (maison Joliat, **E**), en contrebas de la route d'accès et à proximité des murets de pierres sèches repérés en 2002 (**A**). Une courte intervention archéologique a permis de mettre en évidence la limite orientale d'un replat qui constitue sans doute le prolongement de l'habitat préhistorique mis en évidence en 2006 (**fig. 11**).

Déroulement des travaux

Deux sondages à la pelle mécanique ont tout d'abord été effectués le 19 octobre 2010 pour une première estimation de la séquence archéologique. La découverte d'une fosse (**45**) présentant des caractéristiques proches de celles découvertes dans le cadre des fouilles de 2006 a motivé une courte intervention qui s'est déroulée du 20 au 22 octobre avec une équipe de deux personnes dans de bonnes conditions météorologiques²⁰. Un décapage à la pelle mécanique a été pratiqué sur l'ensemble de la surface jusqu'au niveau fini de la future villa. Les travaux ont consisté au décapage de surface et au relevé des coupes de terrain. Les observations en plan n'ont été possibles que sur environ 200 m² dans le tiers amont de la surface, la partie aval n'étant pas menacée par le projet.

Séquence stratigraphique et occupations

La parcelle présente un pendage général en direction de la vallée de la Lienne avec des ruptures de pente marquée dans les parties amont et aval de la zone. Le pendage général des couches est faible à l'amont puis suit plus fortement une pente générale amont-aval mais également nord-sud. La présence de dépôts naturels érosifs a fortement arasé les niveaux archéologiques. Un chenal torrentiel récent (**fig.11**, **10.03**) recoupe toute la séquence y compris la moraine glaciaire.

¹⁹ Paccolat, Andenmatten 2010 ; Vallesia 2010b, 306.

²⁰ Equipe de fouille : O. Paccolat (coordination), F. Maret (archéologue), R. Andenmatten (fouilleur).



AF10, maison Bollenrucher : diagramme chrono-stratigraphique simplifié.

La séquence stratigraphique, épaisse de 1,20 m, se présente de la manière suivante (de bas en haut) :

Le substrat morainique : Le socle rocheux n'a pas été atteint. La base de la séquence observée est constituée par des dépôts morainiques sableux, de coloration gris clair à verdâtre (**10.07**). Une couche de substrat altéré constituée de gravier dans une matrice de sable de couleur gris, rouille et noir recouvre par endroit la surface de la moraine.

Les chenaux anciens : La moraine glaciaire ainsi que la couche de substrat altérée ont été érodés par deux chenaux torrentiels anciens dans la partie nord du site. Ces chenaux d'orientation amont-aval correspondent à des dépôts torrentiels polyphasés. Le plus petit (fig. 11, **10.06a**) a été observé dans l'angle nord-ouest de la fouille. Le second (fig. 11, **10.06b**, larg. 7 m env., prof. 0,65 m) traverse le centre de la parcelle. Le sommet du comblement de ces deux chenaux est constitué par une sédimentation limoneuse compacte de couleur brune qui correspond à un dépôt de type tourbière.

L'horizon archéologique : Une terrasse est creusée dans les affleurements du substrat altéré et les comblements des chenaux qui le recoupent. Elle a été observée sur ~3 m d'amont en aval (tiers amont du site) avec un pendage quasi nul. Le substrat présente ensuite une rupture de pente plus importante qui caractérise la limite de la terrasse.

Les colluvions scellant la terrasse : Des colluvions graveleuses à matrice limoneuse brun foncé (**10.05**), d'une épaisseur de 0,30 m, se déposent sur la terrasse. Elles contiennent des fragments de céramique protohistorique et des micronodules de charbons.

Les colluvions et le chenal postérieurs : Des colluvions de limon brun gris à brun, légèrement graveleux et contenant de petites pierres (**10.04**), d'une épaisseur de 0,25 m, recouvrent le niveau précédent. Un important chenal polyphasé (**10.03**, larg. 5,50 m, prof. 0,80 m), situé dans la moitié sud du site, recoupe toutes les couches jusqu'à la moraine. Des colluvions associées, participent également à ce phénomène d'érosion.

Les colluvions et l'humus : Le sommet de la séquence est constitué par des colluvions (**10.02**) et par la terre végétale actuelle, épaisse de 0,30 à 0,40 m (**10.01**).

DECOUVERTES ARCHEOLOGIQUES

La morphologie particulière du plateau des Frisses composée de différents ensembles sédimentaires a eu pour conséquence le développement d'une séquence stratigraphique non homogène sur l'ensemble du site. La présence d'un talweg fossile dans l'axe du plateau et l'affleurement du substrat rocheux sur la bordure sud a conduit à des zones d'accumulation de sédiment mais également à des secteurs de forte érosion. Il est ainsi difficile de présenter une stratigraphie uniforme du site. D'autre part, les vestiges se répartissent de manière plutôt lâche sur le plateau et ne se superposent qu'en deux seuls endroits (chantier Gandolfi 2009 : époques préhistorique et romaine ; chantier Aymon 2002-2003 : époques protohistorique et romaine).

Le plateau des Frisses ne paraît pas avoir été occupé en continu. On a pu mettre en évidence la présence de vestiges appartenant à plusieurs périodes depuis la préhistoire jusqu'à nos jours, séparées par des hiatus de temps relativement importants. Les vestiges les plus anciens, datés de l'âge du Bronze Ancien (entre 2200 et 1900 av. J.-C.), s'insèrent directement au niveau de la moraine. Il semble y avoir ensuite une rupture dans l'occupation du plateau jusqu'à la protohistoire (vers 300-200 av. J.-C.) où quelques vestiges apparaissent en bordure sud du secteur. Les vestiges suivants sont datés de l'époque romaine. En l'absence d'autres découvertes, il faut peut-être admettre un nouveau hiatus dans l'occupation du plateau entre la fin de l'âge du Fer et l'époque romaine. Cette dernière est constituée par une fosse du I^{er} siècle apr. J.-C. mais surtout par un important établissement des II^e-IV^e s. apr. J.-C., constitué par un corps de bâtiment en maçonnerie, des dépendances en matériaux légers et une petite nécropole à incinération. Entre les vestiges romains et la surface du terrain actuel, aucun vestige significatif n'est apparu à l'exception de deux petits canaux et d'un puits perdu. Ces éléments difficiles à dater sont sans doute d'époque récente. Ainsi, on peut en déduire une nouvelle rupture dans l'occupation du site à partir de l'époque romaine jusqu'à nos jours.

4. EPOQUE PREHISTORIQUE

Les vestiges préhistoriques sont attestés principalement sur trois chantiers (**fig. 12**, Gandolfi 2009, Joliat 2006 et Bollenrucher 2010). Des murs en maçonnerie sèche repérés dans une des tranchées de 2002, à proximité du chantier Bollenrucher ainsi que des découvertes éparces de céramiques modelées dans des tranchées proches du chantier Joliat tendraient à indiquer une relative densité de l'occupation pré ou protohistorique dans la partie nord-est du plateau des Frisses. Les vestiges repérés sont constitués pour l'essentiel par des structures en creux fortement arasées (fosses et trous de poteaux) qui ne dessinent pas véritablement de plan intelligible. A défaut de vestiges plus explicites, on peut considérer qu'on est en présence d'un habitat. Vu le peu de mobilier et la rareté de formes typologiquement reconnaissables, il n'est pas possible d'affirmer que ces découvertes soient toutes contemporaines. Des datations C14 pratiquées sur des échantillons de charbons de bois provenant de fosses sur le chantier Joliat ont fourni une fourchette chronologique comprise dans l'époque du Bronze Ancien. Les autres chantiers ont livré de la céramique grossière modelée érodée et difficile à dater.

4.1 LA PARTIE NORD-EST DU PLATEAU (maisons Joliat 2006 et Bollenrucher 2010)

Dans la partie nord-est du plateau, en bordure nord du talweg fossile, les chantiers Joliat et Bollenrucher ont révélé la présence de terrasses et de structures en creux d'époque de l'âge du Bronze ancien. D'autres vestiges, découverts dans les tranchées lors des premières observations en 2002, en particulier des murs de pierres sèches (CP8) ainsi que des tessons épars d'aspect pré ou protohistorique (CP7 et CP9), sont également attestés à proximité et indiquent une extension relativement importante de cette occupation dans le secteur.

Maison Joliat (2006)

Dans l'emprise de la maison Joliat, les vestiges se composent de vingt-huit trous de poteau et dix-huit fosses fortement arasées (**fig.13**). L'analyse stratigraphique a permis d'identifier quatre phases d'occupation au minimum, basées sur la chronologie relative entre quatre structures seulement ! Les

autres vestiges ne peuvent être attribués avec certitude à une phase précise car leur niveau d'ouverture, érodé, n'est plus conservé. Dans certains cas, la planimétrie permet de proposer un début de chronologie (par exemple dans le cas d'association de structures et en écartant les chevauchements de plan). Quant aux fonctions des différentes fosses, elles demeurent énigmatiques dans la majorité des cas.

PHASE I : Cette phase ancienne est représentée par une unique structure, un trou de poteau (6) situé au sud-ouest de la zone 1, recoupé par la fosse (1).

PHASE II : Deux fosses (1, 5), regroupées sur la terrasse supérieure (zone 1), sont attribuées à cette seconde phase.

La première (1) est à l'origine une structure de combustion. De forme circulaire à l'apparition (diam. 2 m), elle présente un profil aux parois légèrement évasées et à fond relativement plat. La profondeur conservée de la fosse est de 0.50 m. Une auréole de rubéfaction marque le pourtour et l'encaissant de cette structure. A la base, un premier remplissage caractérisé par un niveau charbonneux rubéfié avec des schistes et des galets marque l'utilisation de la fosse. Par-dessus, des sédiments moins charbonneux forment le comblement et l'abandon de la structure.

La seconde (5), présente une typologie proche de la fosse précédente. D'un diamètre restitué de 1.40m à son apparition, elle présente des parois verticales et un fond relativement plat. La profondeur conservée atteint 0.15 m. Sa fonction, faute d'un remplissage caractéristique, reste indéterminée.

PHASE III : Une seule structure, le trou de poteau 28 appartient avec certitude à cette phase d'occupation. Les dix-neuf autres associées à ce dernier pourraient aussi bien appartenir aux phases II à IV ou aux phases III ou IV. Leur attribution à la phase III repose sur la nature identique du sédiment de leur remplissage qui est différent des colluvions qui les scellent (06.05). Parmi ces structures en creux, on compte huit trous de poteau qui ne forment pas de plan cohérent (10, 30, 32, 36, 39, 41, 42, 44), neuf fosses (4, 11, 12, 29, 33, 34, 37, 38, 43) et un foyer (7).

Parmi les structures les plus significatives, on signalera :

- La fosse 38, de forme relativement rectangulaire (0,85 m sur 0,35 m), avec des parois verticales et un fond plat. La profondeur conservée atteint 0,35 m. Malheureusement aucun indice ne permet de déterminer sa fonction.
- La fosse 4, plus ou moins circulaire (diam. 1m), aux parois relativement verticales et à fond en cuvette. Sa profondeur maximale est de 0.55 m. De nombreuses traces charbonneuses ont été observées dans son remplissage.
- Le foyer 7, de forme circulaire (diam. 0,55 m) aux parois légèrement évasées avec un ressaut à mi-hauteur. Sa profondeur est de 0,35 m. Sur le ressaut, une couronne résiduelle de pierres est encore conservée. Le fond de la fosse est plat et présente des traces évidentes d'exposition à la chaleur. Le remplissage de ce foyer se caractérise par un limon brunâtre contenant de nombreux charbons de bois et des pierres.

PHASE IV : Cette phase est définie par la présence d'un lambeau d'occupation qui scelle le remplissage du trou de poteau 28. Les autres vestiges, seize trous de poteau (2, 3, 8, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25), deux fosses (17, 26) et une éventuelle tombe (27) ne sont pas précisément attribués à cette phase d'occupation. La nature de leur remplissage, proche de celle des colluvions qui les scellent (06.05), constitue le seul indice de leur regroupement. Ils pourraient cependant tout autant appartenir aux phases I, II ou III. Tous ces vestiges se situent sur la terrasse supérieure (zone 1). Les quatre trous de poteau (21, 22, 24, 25) pourraient former un petit bâtiment quadrangulaire d'environ 1,50 m de côté.

La fosse rectangulaire (27, 1,10m X 0,40m), profonde de 0,35 constitue peut-être une tombe d'enfant dont les ossements auraient disparu en raison de l'acidité du terrain. Directement implantée dans la moraine (06.10), elle est délimitée par des pierres jointives non liées. Son comblement est constitué par des colluvions (06.05).

Maison Bollenrucher (2010)

Dans l'emprise de la maison Bollenrucher, un lambeau de terrasse située en bordure nord-ouest de la fouille a été préservé des chenaux érosifs qui ont détruit le reste des occupations à cet endroit. Cette terrasse, excavée dans le substrat morainique (10.07) et d'anciens chenaux torrentiels (10.06a, 10.06b), forme sans doute la suite de l'habitat préhistorique observé sous la maison Joliat en 2006. Elle ne comporte qu'un seul vestige, une fosse circulaire en cuvette (45, diam. 0,30 m, prof. 0,08 m). De la céramique grossière, récoltée dans les colluvions qui scellent ce replat, confirme l'appartenance de cette terrasse à la période pré ou protohistorique.

4.2 LA PARTIE SUD-OUEST DU PLATEAU (maison Gandolfi 2009)

Sous l'emprise de la maison Gandolfi, à une cinquantaine de mètres de la maison Joliat, du côté sud de l'ancien talweg, des traces d'occupations pré ou protohistoriques ont été repérées dans l'angle nord de la fouille, à l'intersection des tranchées Tr2 et Tr3 (fig.14). Les seuls éléments conservés sont des négatifs d'éléments porteurs qui apparaissent au niveau de la moraine. En tout, une dizaine de trous de poteau ont été dégagés en plan. Cinq sont de forme circulaire (46, 47, 48, 51, 52) et cinq de forme rectangulaire (49, 50, 53, 54, 55). Les niveaux correspondant ont été érodés. Les trous de poteaux rectangulaires concentrés dans l'angle nord-est de la surface ouverte pourraient correspondre aux restes d'une petite construction sur poteaux porteurs à cheval sous la limite orientale de la fouille. Le poteau circulaire (48) constituerait l'angle nord-ouest de cet édifice car il présente un diamètre (0,30 m) nettement supérieur aux autres structures circulaires (0,20 m).

Les autres poteaux circulaires forment peut-être un petit enclos extérieur attenant à cette construction, appuyé contre la façade ouest. Le seul aménagement mis au jour à ce niveau est une fosse rectangulaire (56, 0,70 x 0,50 m), repérée contre la limite sud de la construction. Cette fosse n'a livré aucun aménagement ni aucun charbon. Sa fonction reste indéterminée.

Le plan de ces aménagements demeure lacunaire en raison de l'exiguïté des surfaces dégagées. La suite de ces vestiges devrait se poursuivre en direction de l'est. Le décapage mécanique effectué à la fin des travaux sur l'emprise de la fouille a permis de s'assurer que cette occupation ne s'étendait pas vers l'ouest et le sud. Dans ces directions, seuls des négatifs de racines sont apparus; elles correspondent au développement d'une première végétation sur l'ancienne moraine tardiglaciaire.

4.3 MOBILIER ET DATATION (à compléter par étude)

Dans le chantier Joliat, le corpus du mobilier est uniquement représenté par dix-huit tessons de céramique grossière modelée, fortement érodée. La coloration des pâtes varie du noir au beige en passant par l'orange. Aucune forme typologique n'a pu être identifiée. Deux analyses C14 effectuées dans les niveaux d'utilisation de la fosse 1 (phase II) et du foyer 7 (phase III) permettent de dater plus précisément cette occupation. La datation du remplissage de la fosse est comprise dans une fourchette chronologique située entre 2200 et 1940 av. J.-C., celle réalisée dans le foyer entre 2140 et 1880 av. J.-C.²¹. Ces deux datations synchrones permettent de caler les occupations découvertes sous la maison Joliat de l'époque du Bronze Ancien.

Sur le chantier Gandolfi, les niveaux ont été entièrement arasés et seules subsistent des structures en creux. Aucun mobilier n'a été récolté et aucun charbon de bois n'a pu être récupéré pour procéder à des analyses C14. Sur la base de la stratigraphie, ces vestiges paraissent cependant relativement anciens sans qu'il soit possible de préciser leur appartenance à la préhistoire ou la protohistoire.

²¹ Respectivement UtC 14753 : C14 brut : 3682 +/- 38 BP, soit 2200-1940 av. J.-C. (2 sigma), UtC 14754 : C14 brut : 3629 +/- 39 BP, soit 2140-1880 av. J.-C.

5. EPOQUE PROTOHISTORIQUE

Il existe quelques témoins ténus de l'existence d'une occupation du plateau des Frisses à l'âge du Fer, tous regroupés dans la partie sud-ouest du secteur, aux alentours du chantier Aymon 2003 (fig. 15, C). Trois structures et un peu de mobilier sont attestés en aval du bâtiment romain, ainsi qu'une plaquette avec inscription en alphabet lépontique retrouvée en position secondaire dans la démolition de ce même bâtiment.

5.1 LES STRUCTURES D'HABITAT ?

Dans l'emprise de la maison Aymon, il n'existe pas de structures ni de couches témoignant d'une occupation antérieure au corps de bâtiment romain. Un tesson de céramique d'aspect protohistorique (AF02-40) et une inscription en alphabet nord-italique de l'âge du Fer (AF03-114) ont cependant été récoltés dans les niveaux de démolition qui se sont déposés en aval du bâtiment. On signalera également sous cette même démolition (03.09, 03.10) la découverte de quatre fragments d'ossements humains, témoins d'éventuelles sépultures perturbées ou déplacées.

Ces éléments sont sans doute à mettre en relation avec des structures en creux et des niveaux plus anciens, présents en marge de la zone de fouille et découverts dans la tranchée de 2002 en aval du bâtiment romain (CP5). Trois structures, deux empierrements et un foyer, sont notamment apparus au-dessous des niveaux de démolition de l'édifice. Le premier empierrement (60), d'une largeur de 1,10 m, se compose de gros blocs atteignant jusqu'à 0,70 m. Aucun mobilier n'y est directement associé mais les déblais de la tranchée, au niveau de l'empierrement, ont livré un fragment de bracelet côtelé en verre bleu à filets jaunes et blancs (AF02-17), daté de la Tène C2, ainsi que quelques fragments d'os trop érodés pour être identifiés. Le second empierrement (61), sans mobilier, se compose de galets ronds, disposés dans une fosse (larg. 0,75 m, prof. 0,15 m) qui traverse la tranchée de part en part. Enfin une structure de combustion en cuvette (62), sans aménagement particulier ni mobilier, a été observée dans le profil est de la tranchée (CP5). D'une largeur de 0,90 m pour une profondeur de 0,15 m, elle contenait des charbons de bois et du bois calciné qui ont été datés par radiocarbonate du début du Second âge du Fer²².

5.2 L'INSCRIPTION EN ALPHABET LEPONTIQUE (Francesco Rubat Borel) : à actualiser

²² Datation C14 : UtC11607 : 2245 +/- 33 BP, 400 – 200 BC à 2 sigma.

6. EPOQUE ROMAINE

L'occupation romaine a été reconnue dans la partie sud du secteur, sur l'épaule rocheux marquant la bordure du plateau des Frisses (**fig. 15**). Sur le reste de la zone, en particulier dans les parties centrale et septentrionale, aucun aménagement romain n'a été repéré. Cette absence de vestige peut sans doute s'expliquer en partie par une érosion importante des niveaux superficiels de la séquence stratigraphique. Elle pourrait également être le fait de zones moins favorables au développement d'un habitat et plus propices à la présence de cultures ou de pâturages. Les vestiges mis au jour appartiennent à un établissement rural composé d'un corps de bâtiment en maçonnerie (**B**), de dépendances (**G**) et d'une petite nécropole à incinération (**F**). Tous ces aménagements sont d'époque romaine tardive (IIe-IVe s. apr. J.-C.). Une seule structure, une fosse (**D**), témoigne d'une occupation romaine plus ancienne (Ier s. apr. J.-C.).

6.1 LA FOSSE DU 1er S. APR. J.-C. ? (D)

A une cinquantaine de mètres au nord-est du bâtiment en maçonnerie, une fosse isolée (**63**, diam. 2 m, prof. 0,30 m), a été observée dans une des coupes de terrain (CP6). Son remplissage caillouteux a livré une céramique culinaire à décor peigné (vase 31) qui est le seul argument pour placer cette structure au 1er s. apr. J.-C. Faute d'insertion stratigraphique plus précise et d'un plus grand nombre d'objets, ce tesson ne constitue cependant qu'un terminus post quem pour l'abandon de cet aménagement.

6.2 LE BÂTIMENT ROMAIN (maison Aymon 2002-2003)

Ce corps de bâtiment se développe en bordure et dans les premières pentes du plateau des Frisses orientées vers la plaine du Rhône. Des sondages ont été pratiqués sur son emprise en 2002, tandis que toute la partie ouest a été dégagée en plan lors de l'intervention de 2003. Son plan reste incomplet (**fig. 16**).

6.2.1 Le plan du bâtiment

Les acquis de l'intervention 2002

A partir des trois sondages élargis (zones 1 à 3) et de la coupe amont-aval traversant le secteur (Tr3) effectuées en 2002, le plan d'un corps de bâtiment quadrangulaire de 20 m de longueur sur 11 m de largeur a été restitué²³, soit une emprise d'au minimum 200 m². Des traces de maçonnerie au nord (en amont) et le prolongement éventuel du mur M1 vers l'est indiquent cependant que le bâtiment possédait des dimensions sans doute plus importantes. Cet édifice comprend un large espace à l'amont (A), un couloir longeant la façade aval (B) et un local de service dans l'angle (C). Cette proposition se basait sur le prolongement de plusieurs murs permettant de restituer l'angle sud-ouest de l'édifice (M2 et M6) et la fermeture du local d'angle (M4 et M5). Les observations effectuées à la surface du rocher dans la tranchée amont-aval (Tr3) avaient également montré que ce bâtiment était disposé en terrasses sur au moins deux niveaux avec un écart d'altitude de près de 1 mètre entre les différents paliers (**fig. 6**) : l'espace à l'amont (A) et les locaux en aval (B et C). Lors des travaux de 2002, un seul niveau de sol (**64**) constitué d'un compactage de galets et de schistes posés à plat, avait été repéré au nord du mur M1 en relation avec ce dernier. Aucun niveau de circulation à l'intérieur de l'édifice n'a pu être mis en évidence bien que l'on soupçonnât leur présence sur la surface nue du rocher sans autre revêtement.

Apport de la fouille 2003

Le plan proposé en 2002 a été plus ou moins validé lors de l'intervention de 2003. L'angle sud-est de l'édifice a pu être reconstitué. Des résidus de maçonnerie formés par quelques pierres et du mortier fusé attestent la prolongation du mur M2 dans la pente jusqu'à sa jonction avec le mur M6. L'angle du bâtiment n'a cependant jamais été observé car le mur M6 formant la façade au sud s'interrompt environ 0,50 m avant ce dernier. Les murs M1, M2 et M6 forment donc bien les façades de la moitié

²³ Voir rapport Paccolat et Boudry, rapport 2002.

ouest d'un corps de bâtiment de 11 m de largeur s'étendant vers l'est. On remarquera que le plan restitué du bâtiment ne possède pas d'angles droits, ce qui ne paraît pas trop incongru pour une construction implantée dans une forte pente. La partition interne de l'édifice a également été en partie confirmée. Le mur M5 repéré en coupe en 2002 a été suivi sur un tronçon de 2,40 m. Son extrémité a été arrachée mais il subsiste une légère empreinte de sa fondation dans le rocher. On ignore cependant s'il allait rejoindre la façade occidentale de l'édifice. Cet arrachement se situe légèrement au-delà de la liaison avec le mur M4 qui délimite les locaux B et C. L'espace amont n'a pas révélé d'aménagements particuliers ni de partition interne. En conclusion, la restitution du plan proposée en 2002 s'est révélée plutôt correcte. La partie ouest de ce bâtiment se compose d'un vaste local de 8 m de large dans la partie amont (A), aménagé vraisemblablement sur un seul niveau. La partie aval, située à un niveau inférieur, comporte un couloir de façade (B), large de 3,50 m, et un local d'angle (C) de 3,50 m sur 5 m, éventuellement ouvert sur l'espace en amont.

6.2.2 Niveaux de circulation et aménagements intérieurs

Vu l'état de conservation des vestiges, aucun niveau de sol n'a pu être observé à l'intérieur du bâtiment. Les travaux liés à leur aménagement sont en revanche aisément perceptibles. Ainsi, tant dans l'espace supérieur (A) que dans les locaux en aval (B et C), le rocher a été entaillé, parfois profondément, de manière à rendre sa surface horizontale. Par exemple, le rocher à la base du mur M5 a été entamé sur une profondeur de 0,15 m. La circulation devait s'effectuer soit sur un revêtement compact de terre battue, soit sur un dallage, ou à la surface même du rocher.

Tout comme les niveaux de sols, l'essentiel des aménagements intérieurs du bâtiment a disparu. L'espace supérieur (A) ne comporte ni cloison interne ni installation spécifique. Il s'agit d'un vaste local vide, difficile à imaginer dans cet état à l'origine. Dans la partie aval, deux trous de poteau et une pierre de soubassement, posés ou creusés dans le rocher, ont été dégagés dans le local d'angle (C) le long du mur M4. Ces structures ne sont pas toutes contemporaines (voir infra chap. 6.2.4 Chronologie relative des murs et des aménagements). Deux trous de poteau sont de même type (66, 67). Le premier (diam. 0,40 m, prof. 0,26 m) possède encore ses pierres de calage dont le sommet émerge d'une vingtaine de centimètres du substrat, le second (diam. 0,38 m, prof. 0,10 m) a été arasé et ses pierres de calage récupérées. Le troisième trou de poteau (65) est un soubassement constitué par une dalle presque carrée (0,30 m de côté), peu épaisse et posée horizontalement à la surface du rocher. Une base du même type (69) a été dégagée devant le mur de façade M6.

6.2.3 Aménagements extérieurs du bâtiment

En aval du bâtiment, le niveau de circulation se faisait sur le rocher et sur la moraine remaniée (03.10). Plusieurs couches lessivées par l'érosion (03.06 à 03.09) en marquent les différentes occupations qui sont au nombre de trois au maximum. Plusieurs structures ont été mises en évidence. Outre la dalle de soubassement déjà mentionnée (69), on peut signaler la présence de deux trous de poteau (71, 72) et de deux fosses, partiellement dégagées. La première fosse (73) a été fouillée le long de la coupe bordant le chantier à l'est, il pourrait s'agir de la suite de la fosse repérée en tranchée lors de l'intervention de 2002. La seconde (70), au centre du secteur, est de plus grande dimension et entièrement remplie de pierres dont un gros bloc. La fonction de ces fosses reste indéterminée. Toutes ces structures sont scellées par les différents niveaux de démolition de l'édifice. A l'ouest du bâtiment, le rocher affleure directement sous l'humus et aucun vestige n'y est attesté.

6.2.4 Chronologie relative des murs et des aménagements

L'enveloppe de l'édifice fait partie d'une seule et même étape de construction. En effet, les murs de façade M1, M2, M3/M6 sont tous maçonnés avec un liant identique, de couleur brun clair, grossier et compact. En revanche, la partition intérieure constituée par les murs M4 et M5 pourrait avoir été planifiée dans un deuxième temps. En effet, ces murs sont liés chacun avec un mortier différent et les pierres mises en oeuvre dans le mur M4 sont différentes de celles utilisées pour les autres maçonneries. Ces deux murs n'ont donc pas été érigés ensemble et sont postérieurs aux murs de façade. S'il reste un doute pour le mur M5 dont la position dans l'édifice en fait un élément d'origine, la postériorité du mur M4 par rapport au reste du bâtiment semble attestée. En effet, en dehors de la différence de mortier et du choix des pierres, cette maçonnerie vient buter et s'ancrer dans le mur M3.

La chronologie de cette partie du bâtiment est donc un peu plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord. Elle doit par ailleurs intégrer les différents trous de poteau présents le long du mur M4 dans le local d'angle (C). L'aménagement le plus ancien de cet espace est le trou de poteau **67**. Il pourrait éventuellement être antérieur à l'édifice, mais plus vraisemblablement contemporain de ce dernier. Dans ce dernier cas, il aura été arasé lors des travaux d'excavation du rocher, destinés à aplanir la zone du local B et une partie du local C (environ 0,50 m à l'ouest du mur M4). La limite occidentale de cette excavation correspond précisément à l'emplacement de la dalle de soubassement **65**, disposée contre le mur M5, à la hauteur de l'arrachement de ce dernier. On pourrait dès lors postuler l'existence d'un ancien mur de refend en matériaux légers, qui aurait défini dans une seconde phase un espace de 3 m de large dans l'angle du bâtiment. Dans cette hypothèse, on pourrait également associer à cette phase de construction la dalle de soubassement à l'extérieur de l'édifice (**69**), parfaitement identique à celle apparue à l'intérieur et disposée dans le prolongement du mur de refend supposé. Cette seconde base aurait pu constituer l'un des soubassements d'un portique de façade. Dans un troisième temps, le mur M4 est construit, délimitant un local d'angle (C) de 3,50 m, légèrement plus large que l'espace précédent. Un trou de poteau (**66**), dont la fonction reste énigmatique (renforcement postérieur ?), est disposé contre le parement ouest du mur.

En conclusion, on peut proposer pour l'évolution interne de l'édifice la chronologie suivante :

1. L'enveloppe du bâtiment et le mur M5 délimitant les espaces supérieur et inférieur de l'édifice sont construits dès l'origine et en une seule étape. Le trou de poteau **67** constitue soit un aménagement antérieur à la construction, soit une structure qui matérialise une première cloison de refend entre les locaux B et C.
2. Dans un deuxième temps, on excave et on aplanit le rocher à la base du mur M5. Cette excavation correspond à l'aménagement (ou réfection) de l'espace B et à la mise en place (ou remplacement) de la cloison entre les pièces B et C.
3. Dans un troisième temps, le mur M4 est construit en maçonnerie légèrement à l'est de l'ancienne cloison qui est détruite. En l'absence de seuil observé, on peut se demander si ce mur ne condamne pas la circulation entre l'aval et l'amont du bâtiment. Le trou de poteau disposé contre cette maçonnerie ne semble pas faire partie de l'aménagement originel de cette phase (quelle utilité ?). Il semble plus logique qu'il s'agisse d'une consolidation.

6.2.5 Matériaux et techniques de construction

Etant donné le degré de conservation des vestiges archéologiques, il est difficile d'aller très loin dans l'analyse des matériaux et des techniques de construction.

Les murs ne sont conservés au maximum que sur deux à trois lits d'élévation (env. 0,20 m à 0,30 m). Leur mode de construction est tout à fait classique pour l'époque romaine. Il s'agit de maçonneries formées par deux parements et d'un blocage central de petites pierres ; le tout est lié par un abondant mortier. Les pierres utilisées dans la construction sont locales. Il s'agit pour la majorité de schistes d'assez grandes dimensions (0,20 m à 0,40 m), prélevées dans la moraine où elles sont présentes en grande quantité. On retrouve également quelques rares galets de rivière de taille moyenne (diam. 0,15 m) qui ont été parfois ébréchés pour former les parements. Tous les murs ont une largeur variant entre 0,60 – 0,65 m (2 pieds) à l'exception du mur M3, large de 0,45 m (1,5 pieds). Malgré leur épaisseur différente, les murs M3 et M6 formant la façade sud de l'édifice consistent en une seule et même maçonnerie. Cette différence, marquée à l'intérieur de l'édifice, ne s'explique pas véritablement, à moins qu'elle ne corresponde à une ancienne limite du local d'angle C (voir supra chap. 6.2.4 Chronologie relative des murs et des aménagements).

Une des originalités dans la construction de ce bâtiment est l'utilisation du rocher pour asseoir les différents murs. Ceux-ci sont ainsi dépourvus de semelles de fondations. Les ouvriers se sont simplement contentés d'entailler le substrat rocheux pour y monter directement l'élévation des murs. Pour les murs orientés est-ouest, perpendiculaires à la pente, cette excavation se présente comme un petit fossé peu profond là où le terrain a été aplané (M1, M2) ou alors forme une véritable banquette là où la pente est marquée (M3 et M5). Pour les murs disposés dans la pente, au nombre de deux seulement sur la zone fouillée (M2 et M4), il a été difficile d'estimer l'ampleur du travail sur le rocher en raison de l'érosion du substrat et le degré de conservation des structures. Pour un bâtiment érigé dans la pente, on pourra s'étonner du peu de soin apporté à la construction de l'angle aval de l'édifice (sud-ouest) qui constitue un point important de stabilité. On aurait pu s'attendre à une maçonnerie

massive profondément enfouie. Or le rocher, qui marque à cet endroit une légère dépression, a été à peine entaillé. L'angle n'est plus conservé ; il a été emporté dans la pente et seules quelques traces de mortier indiquent encore son existence.

En raison de la faible élévation des murs, aucun crépi n'a été retrouvé en place contre les parements. En revanche, les couches de démolition ont livré nombre de fragments d'enduits muraux, certains ayant conservé quelques traces de peinture. Les niveaux de destruction du bâtiment ont également révélé une certaine quantité de matériaux de construction. On citera en vrac des fragments de tuiles (*tegula* et *imbrex*), de mortier ou de torchis brûlés. On a également récolté un grand nombre de fragments de *tubuli*, éléments de parois creuses caractéristiques des salles chauffées. Ces matériaux, qui proviennent presque essentiellement des couches de démolition sans doute remaniées de la partie supérieure du bâtiment (03.03), traduisent-ils l'existence dans le bâtiment d'un système de chauffage par hypocauste totalement arasé ? On peut en douter car aucun témoin structurel en place n'est apparu sur l'emprise de l'édifice. Ces *tubuli* proviennent sans doute d'une installation de chauffage dans le voisinage proche, sans doute plus en amont.

6.2.6 Abandon et datation du bâtiment (à étudier par spécialistes et à rédiger)

Les niveaux d'abandon

L'histoire de l'abandon du bâtiment peut être appréhendée grâce aux différents niveaux de démolition retrouvés directement en aval de l'édifice. Au-dessus de la dernière occupation attestée (03.05), on retrouve un épais niveau constitués essentiellement de gros éléments de démolition : pierres, fragments de mortier, tuiles et matériel archéologique divers (03.04b). Par-dessus, une couche assez homogène de limon et de nombreux petits fragments de mortier, régulièrement répartis, scelle tous ces niveaux (03.02).

Même si les traces d'incendie ne sont pas très explicites sur l'emprise de l'édifice, il semble bien que le bâtiment ait été détruit par l'action du feu. Cette impression est renforcée par la rubéfaction observée sur certains mortiers encore en place dans les murs. Les débris du sinistre ont ensuite été lessivés par les eaux de pluie et déposés en aval des ruines. Les niveaux noirâtres identifiés à la base de la séquence de démolition (03.05) sont d'ailleurs caractéristiques de ce genre d'événement. Ensuite, les murs se sont écroulés naturellement ou alors ont été abattus volontairement dans la pente. Dans cette démolition de pierres (03.04b), les éléments du mur sont certes désorganisés mais encore lités, indiquant que tout le pan de la façade de l'édifice s'est effondré d'un seul tenant. Le site est ensuite totalement déserté. Le peu de matériaux sur l'emprise du bâtiment et le faible épandage de démolition aux alentours, en regard de la taille de l'édifice (4,50 m seulement à partir de la façade sud), indiquent que la zone a servi de carrière ou a été entièrement épierrée. Les ruines et les amas épars de démolition ont ensuite été peu à peu recouverts par la poussière, les ruissellements et la terre végétale.

Datation du bâtiment

Les seuls éléments permettant de dater l'édifice proviennent des différents niveaux d'occupation et de démolition qui se sont déposés en aval de ce dernier (03.04b, 03.05, 03.07, 03.08). Le reste du mobilier archéologique a été récolté dans les niveaux supérieurs arasés de l'édifice romain et ne possède pas de contexte précis (env. 40%). Aucun objet en place n'a d'ailleurs été découvert sur l'emprise même du bâtiment.

D'une manière générale, tout le mobilier récolté dans le périmètre élargi du corps de bâtiment forme un ensemble homogène que l'on peut dater entre le milieu du IIe s. et le IVe s. apr. J.-C. Le seul élément étranger à ce corpus est un fragment d'inscription de l'âge du Fer, découvert dans la démolition et visiblement résiduel (AF03-114).

L'abandon de l'édifice ne se produit pas avant le milieu du IVe s. apr. J.-C. Ce *terminus post quem* se base principalement sur la présence de coupes de type Lamboglia 1/3 trouvées dans la démolition, dont l'apparition n'est pas attestée avant 325 de notre ère. Pour appuyer cette datation tardive, on peut également signaler toute une série de récipients du IIIe s. couramment attestée au IVe s. apr. J.-C. On citera les coupes ornées Drag. 37 de Gaule centrale ou orientale, un mortier à collerette à

revêtement argileux, un mortier de type Lamboglia 45 ainsi que des coupes et gobelets à revêtement argileux. Une monnaie en bronze du IV^e s. (AF02-016) a également été découverte hors contexte à proximité immédiate du bâtiment. Il ne semble pas que l'occupation du bâtiment ait dépassé la fin IV^e s. En effet, en comparant les catégories de récipients du site d'Argnou avec celles découvertes dans la cabane semi enterrée de Sion, Sous-le-Scex²⁴, datée du milieu du Ve s. apr. J.-C. (425 et 475 apr. J.-C.), on constate qu'il y manque toute une gamme de céramiques (plombifère, paléochrétienne, amphore et sigillée africaine) et de récipients en verre. On admettra dès lors que l'abandon définitif du bâtiment d'Argnou intervient au plus tard à la fin du IV^e s. apr. J.-C.

Si l'occupation finale du corps de bâtiment et son abandon peuvent être fixés, il est en revanche plus difficile de déterminer la datation de la construction de l'édifice et des remaniements que l'on a pu observer dans la partie aval. En effet, les seuls niveaux conservés traduisant l'utilisation de l'édifice sont situés sous les couches de démolition en aval du bâtiment (**03.08 à 03.10**). Ils renferment notamment un mortier à collerette en pâte claire, un pot culinaire à col cintré et une coupe en revêtement argileux. En l'absence de tout objet céramique ou métallique remontant au I^{er} s. apr. J.-C. dans la zone explorée, on peut dès lors admettre que ce bâtiment n'a pas été construit avant le II^e, voire le III^e s. apr. J.-C.

6.2.7 Les restes fauniques (Claude Olive) : à rédiger

6.2.8 Les analyses paléobotaniques (Olivier Mermod et Christiane Jacquat) : à rédiger

6.3 LES DEPENDANCES (maison Gandolfi 2009)

Les fouilles pratiquées en 2009 sous l'emprise de la villa Gandolfi ont révélé l'existence d'une terrasse d'époque romaine supportant deux fonds de cabane (**fig. 17**). Il s'agit manifestement de dépendances du corps de bâtiment mis au jour cinquante mètres plus au sud (Aymon 2003) car elles ont livré un mobilier au faciès identique et de la même époque (III^e – IV^e s. apr. J.-C.).

L'ensemble de la terrasse paraît avoir fait l'objet d'un nettoyage et d'une récupération des matériaux avant son abandon et son comblement final. Les aménagements sont par conséquent mal conservés et le plan des constructions demeure incomplet. Les vestiges sont constitués de structures légères, utilisant la terre et le bois. Les nombreuses scories de fer récoltées (23,6 kg) sur la terrasse et dans certaines structures de combustion indiquent que ces aménagements avaient une fonction artisanale, en relation avec le travail du fer. Il pourrait s'agir d'une petite forge rurale liée à l'établissement.

6.3.1 Le replat de la terrasse

Le replat est peu marqué vu le faible pendage du plateau à cet endroit. Il entame à peine la surface des colluvions sous-jacentes (**09.05**) et n'a pas nécessité des travaux de terrassement conséquents. Il présente une horizontalité presque parfaite. Sa limite amont correspond à un talus peu prononcé, en pente douce. La surface, en terre battue, n'a manifestement jamais été aménagée et n'a pas été rechargée vu la nature assez ferme du sous-sol qui assure également un bon drainage. Ce replat se poursuit au-delà de la limite sud de la fouille et s'étend vraisemblablement jusqu'au corps de bâtiment sur le rebord du plateau (Aymon 2003). Du côté nord il se prolonge en dehors de la zone explorée car il est visible dans l'angle nord-est de la coupe de terrain (Tr2). Du côté aval (est), aucune limite n'a été repérée, mais sa largeur moyenne est estimée à au moins 8 mètres.

6.3.2 Eléments de parcellaire et structures en relation avec la terrasse

Deux aménagements ont été repérés en limite amont du replat de la terrasse. Le premier correspond à un fossé (**75**), le second à une barrière (**77**). Le mobilier récolté dans ces structures, similaire à celui récolté sur le replat, indique que ces aménagements ont fonctionné avec les constructions de la terrasse.

²⁴ Bertrand DUBUIS, Marc-André HALDIMANN et Stefanie MARTIN-KILCHER, «Céramique du Bas-Empire découverte à Sion "Sous-le-Scex"», *Archéologie suisse* 10, 1987, 4, pp. 157-168.

Le fossé de délimitation

Ce fossé a été réaménagé à trois reprises (recreusements). Le remplissage ne présente pas une sédimentation indiquant un transport ou une évacuation hydraulique (canal ou bisse²⁵). Il s'agit sans doute d'une limite de parcellaire à l'intérieur de la propriété, destinée à protéger les dépendances situées en contrebas contre le ruissellement ou l'empiètement du bétail.

Le fossé, qui s'amorce à l'extrémité supérieure de la tranchée Tr1, a été dégagé sur une vingtaine de mètres de longueur. Il se poursuit au-delà de la limite nord de fouille et présente une l'orientation similaire à celle de la terrasse romaine. Côté vallée du Rhône, il s'interrompt au niveau de la Tr1 car il n'apparaît pas dans le profil sud de la tranchée alors qu'il est bien marqué dans l'autre profil. Cette interruption pourrait matérialiser l'existence, à cet endroit, d'un passage permettant d'accéder depuis l'amont aux dépendances situées sur le replat. La largeur de ce passage hypothétique reste inconnue dans la mesure où il n'a pas été possible de contrôler si le fossé se poursuivait effectivement plus au sud, sous la route du lotissement²⁶.

Le fossé comprend trois creusements successifs et remplissages distincts. Chacun des creusements est parfaitement superposé au précédent, sans décalage du tracé.

1^{er} état du fossé

Le premier état du fossé (**75a**) n'est conservé que dans la partie nord de la surface de la fouille, au niveau de la tranchée Tr2. Il correspond à une structure étroite et peu profonde (0,08 x 0,10 m) avec un fond plat et des bords presque verticaux. A l'origine, ses parois pourraient avoir été renforcées par un cuvelage de planches. Ce premier état est comblé par un limon homogène gris foncé qui pourrait résulter d'un épisode de ruissellement naturel.

2^e état du fossé

Le premier aménagement a été remplacé par un fossé plus large et plus profond, avec un fond plat et des parois évasées (**75b**). La largeur de ce second fossé mesure 0,65 m à l'ouverture et environ 0,40 m au fond. Sa profondeur est de 0,35 m. Les bords sont talutés des deux côtés à leur niveau d'ouverture, pour diminuer les risques d'érosion et éviter l'effondrement des parois. L'abandon de ce fossé est matérialisé par un remplissage gravillonneux et caillouteux. Son aspect homogène et non stratifié semble indiquer qu'il résulte d'un événement torrentiel unique.

3^e état du fossé

Le dernier état correspond à un nouveau creusement. Ce troisième fossé (**75c**) est plus large que le deuxième, mais nettement moins profond. Sa hauteur n'atteint que 0,20 m pour une largeur de 0,80 m à l'ouverture. Il présente un profil presque rectangulaire avec un fond plat et des bords incurvés et plus verticaux. En coupe, le fond de ce dernier état est criblé de petits charbons de bois et de nodules de torchis brûlé qui pourraient résulter de l'incendie d'une palissade bien qu'aucun trou de poteau n'ait été retrouvé. Son remplissage limoneux a livré des fragments de scories de fer qui tendraient à indiquer que ces éléments proviennent du nettoyage final de la terrasse au moment de son abandon (**75d**).

Après sa désaffectation, le tracé du fossé est resté marqué dans la topographie un certain temps, sous forme d'une légère dépression qui a été comblée ensuite par les colluvions (**09.03**), les mêmes qui ont recouverts le niveau d'abandon de la terrasse romaine.

La barrière de protection et la fosse à chaux

La fouille a permis de mettre en évidence l'existence d'une barrière (**77**) entre le tracé du fossé parcellaire et le talus amont de la terrasse. Cette délimitation, repérée en plan sur une longueur de 7 mètres, pourrait se prolonger vers le sud car elle a été recoupée par la tranchée Tr1. Elle est matérialisée par 6 trous de poteau implantés directement en amont du talus de la terrasse et disposés

²⁵ Les différents remplissages sont trop grossiers et ne présentent pas l'aspect microlité caractéristique des bisses d'arrosage.

²⁶ La parcelle est en effet longée par la nouvelle route de desserte qui nous a empêché de sonder le terrain.

parallèlement à celui-ci. Les poteaux les plus gros ont une profondeur de 0,30 m et comportent de solides éléments de calage (schistes anguleux) tandis que les plus petits, moins profonds, en sont dépourvus. La construction de cette clôture a sans doute été motivée par la nécessité de protéger l'annexe située en contrebas (voir infra chap. 6.3.4).

Le seul aménagement entre le fossé et la barrière est une fosse quadrangulaire à fond plat peu profonde (**76**, 1,60 x 1,60 m environ pour seulement 0,20 m de profondeur). Au moment de sa découverte, la structure était encore remplie par de la chaux très grasse, à moitié solidifiée avec le temps. La découverte de fibres ligneuses coagulées à la chaux sur le fond et contre les parois indique l'existence d'un plancher et d'un cuvelage en bois isolant le contenu de l'humidité du sol. La fonction de cette structure demeure inconnue : stockage provisoire ou petite aire de gâchage.

6.3.4 Les dépendances de l'établissement

L'annexe A : une construction légère semi-enterrée

L'annexe (A) restituée dans la partie sud de la terrasse n'appartient sans doute pas à l'aménagement originel du replat. En effet, sur la base de la planimétrie, on remarque que le talus amont de la terrasse possède une orientation nord-sud et une largeur de 6 m environ, tandis que l'annexe A est disposée en oblique par rapport à cette terrasse. Il faut donc supposer que des aménagements antérieurs dont il ne reste plus aucune trace ont précédé la construction de ce nouveau bâtiment. La chronologie des événements est d'autant plus difficile à établir que toute la terrasse a fait l'objet d'un nettoyage généralisé au moment de sa désaffectation.

Le nouveau bâtiment a été installé de manière oblique par rapport à l'ancien replat et empiète en partie sur le talus. La plupart des éléments constitutifs ont été récupérés ou déblayés. Il est donc difficile de se faire une idée exacte de son architecture. Il s'agit d'une construction légère en matériaux périssables dont les parois reposaient sur des solins en pierres sèches. L'absence de couche d'occupation ou de contamination sur la surface indique que le bâtiment n'a pas brûlé. Sur la base des rares éléments conservés in situ, il est possible de restituer une petite construction quadrangulaire de 3 x 5,50 m. L'accès se faisait probablement depuis l'est où la cuvette se raccorde de plain-pied avec le niveau de la terrasse.

Du côté ouest, le bâtiment semble avoir reposé sur des sablières basses installées à même le sol ; il était renforcé aux angles par des poteaux disposés à l'extérieur des parois (**78**, **81**). L'angle nord, mieux conservé, comporte encore les restes d'un double solin de calage en pierres sèches formant un angle droit (**79**), qui devait servir à maintenir et à protéger le cadre de sablières installé à même le sol. Il ne subsiste rien de la paroi sud-est : elle est restituée sur la base d'un gros poteau porteur (**80**) qui pourrait matérialiser l'angle oriental de la construction. L'angle sud n'est pas conservé, de même que la paroi sud-ouest. Le seul aménagement en relation avec cette annexe est une grande fosse (**82**) située dans l'angle ouest du bâtiment. Il est difficile de déterminer la fonction première de cette fosse car elle a été comblée par des pierres et du limon argileux.

L'abandon de cette annexe est matérialisé par un remblai caillouteux (**09.04a**) qui a servi à combler complètement la dépression pour remettre le terrain à niveau. La quantité d'objets récoltés dans ce remblai – qui représente près de 80% du mobilier retrouvé sur le site - semble résulter d'un nettoyage général du replat au moment de son abandon.

L'annexe B : une petite forge artisanale?

La seconde annexe repérée sur la terrasse occupe la partie nord du replat. Elle est tout aussi arasée que l'annexe A et a également fait l'objet d'un nettoyage important au moment de l'abandon de la terrasse, si bien qu'il est difficile de comprendre son architecture et sa fonction. Il s'agit, ici encore, d'une construction légère en matériaux périssables qui n'a laissé que peu de traces au sol. Il pourrait s'agir d'un atelier ou d'une petite forge artisanale car un petit foyer métallurgique avec de nombreuses scories de fer et des déchets ont été découverts dans son périmètre.

On ignore les dimensions et le plan exact cette annexe car la limite nord a été détruite par les tranchées Tr2 et Tr3. On peut restituer un bâtiment d'un peu moins de 6 mètres d'est en ouest et sans doute des dimensions analogues du nord au sud car aucune autre structure n'a été repérée lors de la

fouille. La paroi ouest repose sur un solin de pierres sèches assez large (0,80 m) mais peu élevé (0,10 m), installé au pied du talus amont et parallèle à ce dernier (85). Ce massif devait servir à la fois de soubassement pour l'élévation en bois et de protection contre les effets de ruissellement du talus. Les autres côtés semblent avoir été maintenus par des poteaux (86, 87, 88, 89). L'absence de négatifs de parois et de véritable couche d'occupation indique qu'on est sans doute en présence d'une construction légère correspondant à un simple couvert.

Un petit foyer métallurgique (92), aménagé dans le sol en terre battue, a été mis au jour dans l'angle sud-est du périmètre défini pour cette annexe, en association avec une fosse de rejet circulaire (93) qui paraît avoir servi de cendrier. La fouille du foyer a livré des coulures de fer ainsi qu'une grande quantité de scories et de battitures qui montrent qu'on a travaillé du métal sous cet abri sommaire. Le nettoyage de la surface du bâtiment a également permis de dégager une fosse oblongue et peu profonde dans la partie nord (94).

Un empierré mal conservé, orienté dans le sens de la pente (95), a été aménagé perpendiculairement au solin amont de la cabane. Il s'agit peut-être d'un support pour un petit canal surélevé en relation avec les activités pratiquées dans cet espace. Au pied du talus, un petit fossé coudé (96) relie l'angle sud-ouest de l'annexe B à la cuvette de l'annexe A. Cette structure, qui épouse l'inflexion du talus, montre qu'il existait probablement un lien étroit entre les deux espaces. Au moment de sa découverte, cette rigole en U était comblée par un sédiment cendreux qui suggère qu'elle était en relation avec l'activité artisanale pratiquée dans l'annexe B. Sa fonction reste difficile à expliquer.

6.3.5 Datation des aménagements : à rédiger après étude du mobilier par spécialistes

En tout, 792 objets ou fragments d'objets ont été récoltés dans le secteur de fouille, toutes matières confondues. Tous sont issus de la séquence romaine. Les trois quarts proviennent du niveau d'abandon de la terrasse romaine (72 % du corpus, 569 individus) et ont été retrouvés dans le remblai (UT105) ayant servi à combler la cuvette des deux annexes. Il s'agit donc d'objets en position secondaire résultant soit d'un nettoyage généralisé et minutieux du replat au moment de son abandon, soit de rejets liés à l'activité du corps de bâtiment voisin (chantier de la maison Aymon 2003). Le reste des objets a été récolté sur le niveau de la terrasse et dans les divers aménagements (16,58%, 90 individus), ainsi que dans le remplissage du fossé parcellaire situé en amont du replat (11,39 % du corpus, 90 individus), confirmant ainsi l'attribution de ce fossé à la séquence romaine.

Le mobilier céramique est largement majoritaire puisqu'il représente à lui seul les trois quarts du corpus (628 tessons, 80%). Le métal vient en seconde position avec 8% (62 éléments). Les fragments de récipients en verre représentent 7 % (54 fragments) et ceux en pierre ollaire 3% (26 individus). Le reste (3 %) correspond à des os (faune) récoltés en vrac et par conséquent sous-représentés dans les statistiques, essentiellement dans le comblement de la terrasse.

Le mobilier présente dans son ensemble une homogénéité chronologique assez remarquable. Il peut être daté des IIIe-IVe s. après J.-C. A part quelques éléments pré ou protohistoriques résiduels, aucun élément plus ancien n'est attesté. Ce mobilier date l'abandon de l'occupation du replat mais ne fournit aucune information sur la période de leur construction.

Les monnaies permettent de préciser l'abandon de la terrasse grâce au numéraire le plus tardif, un aes III ou IV (AF09-507) daté entre 350 et 400 après J.-C. C'est donc à partir de cette fourchette chronologique que la zone a été remblayée. Les autres éléments typologiques, en particulier la céramique à revêtement argileux, confortent cette datation tardive. On mentionnera en particulier des coupes Lamboglia 1/3 dont l'apparition n'est pas attestée avant 325 après J.-C., des coupes Lamboglia 10 ou Lamboglia 4/36 ou des mortiers Lamboglia 43 ou Lamboglia 45, tous ces types datables du IVe s. après J.-C. On ajoutera également la présence de tessons d'amphore de type Tripolitana et Spatheion des IVe/VIe s. après J.-C.

6.3.6 Un comblement homogène de la fin du IVe s. apr. J.-C.

Analyse du mobilier par spécialistes : céramique (Marc-André Haldemann), verre (Chantal Martin-Privot), métal (Eckhart Deschler-Erb), monnaies (François Wiblé)...

6.4 LA NECROPOLE A INCINERATION (maison Délitroz 2008-2009)

6.4 1 Introduction générale

Situation

La petite nécropole de l'établissement romain, datée des II^e et III^e s. apr. J.-C., compte vingt-huit tombes à incinération (**fig. 15, F, fig 18**). Elle se situe dans la partie sud-est du plateau des Frisses, à environ 150 m de distance du corps de bâtiment en maçonnerie (A) et des dépendances (G). Cette zone funéraire occupe une surface d'un peu plus de 150 m² (18 m x 9 m) sur un léger replat naturel, dans les premières pentes orientées en direction de la vallée de la Lienne. La nécropole se trouvait ainsi en évidence, en amont de la route longeant au nord-est les gorges de la Lienne (route supposée en direction des cols du Rawyl et du Schnidejoch).

Etat de conservation des sépultures

Le sommet de toutes les fosses a été érodé, puis recouvert par des dépôts relativement fins correspondant à des débordements de bisses (**08.02**). Le niveau d'insertion des tombes n'est ainsi plus conservé si bien qu'aucun marquage au sol, *in situ* ou déplacé, n'a pu être observé. Les fosses ont une profondeur moyenne relativement peu importante variant entre 0,10 et 0,15 m. Malgré cette faible épaisseur, on ne constate pas d'importants déplacements de mobilier dans la pente et, dans l'ensemble, le corpus des tombes est relativement complet. A partir de ce constat et sur la base de l'architecture particulière des tombes, on peut supposer que la profondeur d'enfouissement des sépultures ne devait pas être si importante que cela à l'origine.

Fouille et enregistrement des données

Le dégagement des fosses a été effectuée à la pelleuse jusqu'à l'apparition des tâches cendreuses. Les structures ont ensuite été soigneusement nettoyées pour appréhender leur forme complète. Chaque fosse a été positionnée à l'aide d'un axe traversant la tombe par son milieu, calé par deux points topographiques. Les tombes ont fait l'objet de plusieurs décapages selon la complexité des dépôts (de 1 à 5). La fouille a tout d'abord été réalisée sur une moitié afin de vérifier la stratigraphie à l'intérieur de la fosse, la seconde moitié étant dégagée une fois un niveau pertinent atteint. Au fond de la fosse, une coupe a été pratiquée à travers la structure pour s'assurer que la tombe ne se poursuivait pas plus bas et pour observer d'éventuelles traces de rubéfaction sur les parois et le fond.

Chaque décapage a été dessiné à l'aide d'un montage photographique à l'échelle 1/10^e (par 0,5 m² et assemblé sur *Photoshop*). Les objets ont été positionnés sur ces plans avec des codes couleur. Un descriptif accompagne les différents stades de la fouille.

Le mobilier a été prélevé de deux manières. Pour les tombes dont le mobilier n'était pas trop abondant, chaque objet a été dessiné sur plan, inventorié et prélevé individuellement. Pour les tombes avec une trop forte concentration d'objets, le mobilier a été récolté par carré de 0,25 m de côté et séparé par matière, à l'exception des pièces remarquables (monnaies, fibules, vases entiers...) qui ont été individualisées. Certains objets particuliers, vases ou parties de vases fortement délités ou éléments métalliques de grandes dimensions ont été prélevés en bloc pour être traités en laboratoire (restauration). Les clous de chaussure ont été ramassés par unité, par zone ou par groupe dans l'hypothèse de la présence de restes de semelle.

Les sédiments des tombes les plus significatives ont été prélevés par couches ou par décapage et tamisés (UT2, 3, 10, 11, 12, 14, 18, 20, 32, 33, 36ABC, 37). On y a retrouvé de nombreux petits objets (clous de chaussure, perles, cristaux de roche) et une grande partie des restes osseux. Aucun élément végétal (macrorestes) n'est en revanche apparu, à part les nombreux petits fragments de charbons de bois.

Analyse en laboratoire et traitement du mobilier

L'étude en laboratoire a consisté en l'analyse structurelle et spatiale des tombes et en l'établissement des inventaires.

Le corpus de la nécropole se compose de 3215 objets ou fragments. Le métal est le plus abondant (1679) avec une majorité de fer (1646) suivi du bronze (32) et de l'argent (1). La céramique forme la seconde catégorie de mobilier avec 1494 tessons qui représentent un nombre minimum de 65 vases (NMI). Le verre (39) est constitué de 7 perles et de 32 coulures de verre constituant un seul vase. Enfin on signalera la présence de 3 cristaux de roche (objets ou éclats). Tout ce mobilier a été lavé, numéroté et saisi dans une base de données informatique.

Le métal a été transmis au laboratoire ConservArt à Sion (B. Schaefer) pour nettoyage et consolidation. Seuls les clous de menuiserie n'ont pas été traités exhaustivement.

Le mobilier céramique a occasionné le plus grand travail pour permettre d'identifier le nombre de vases présents dans les sépultures (65) et comprendre leur répartition spatiale dans la fosse. Les tessons de céramiques se trouvaient très fragmentés et répartis à première vue de manière aléatoire dans les tombes. Pour comprendre l'éclatement et la disposition originelle des vases, les collages entre tessons ont été effectués en gardant la trace de leur position initiale. Cette méthode a permis de constater que la plupart des vases avaient été soigneusement disposés au sein de la fosse et que l'effondrement et le tassement de la structure avaient conduit postérieurement à une fragmentation et à un déplacement important des tessons dans la tombe.

Pour aboutir à ces constats, le mobilier a été lavé et analysé par tombe en respectant le tri effectué sur le terrain (par décapage ou unités de fouille). Au sein de chaque sachet ou ensemble, les tessons ont été recollés et, pour différencier les individus ainsi constitué, une lettre a été rajoutée à l'inventaire de l'objet (ex. : AF08-275A, AF08-275B, AF08-275C...). Le travail suivant a consisté à recoller les fragments entre les différents sachets. Il a ainsi été possible de reconstituer un certain nombre de vases dont la plupart étaient quasiment complets.

6.4.2 Organisation spatiale et développement de la nécropole

Avant de pouvoir rédiger cette partie, il est nécessaire d'effectuer une analyse fine du mobilier et des tombes (orientation, typologie, datation...).

6.4.3 Types de sépultures (reprendre après analyse finale)

Les fosses sont toutes plus ou moins du même calibre. La plupart mesure de 0,80 à 1,20 m sur 0,60 à 0,80 m. Quatre tombes ont un format plus petit variant entre 0,60 x 0,40 m (T1, T19 ; T29, T36A). Les parois sont en général verticales ou légèrement évasées et le fond plutôt horizontal ou légèrement en auge. La profondeur conservée est comprise entre 0,10 et 0,15 m. Quatre fosses sont plus profondément implantées jusqu'à 0,30 m (T2, T3, T9, T38) et correspondent aux fosses les plus tardives qui en recourent d'autres.

Trois formes de fosses sont attestées : 13 sont quadrangulaires (45 %), 11 sont ovales (40 %) et 4 sont circulaires (15%). La présence de charnières dans le remplissage de 7 tombes, 4 de forme quadrangulaire (T9, T10, T36A, T37), 3 de forme ovale (T1, T12, T14), pourrait témoigner de l'existence d'une fermeture par un système de couvercle ou alors de coffres disposés à l'intérieur de la fosse. Parmi ce corpus, seules 4 tombes sont de forme circulaire (T6, T26, T28, T33). A l'exception de la tombe T33, elles ne contiennent ni ossements ni mobilier significatif. Ce ne sont peut-être pas des sépultures à proprement parler (dépôt rituel ou tombe symbolique ?).

Forme des tombes

Quadrangulaire :	T3, T5, T9, T10, T20, T29, T31, T32, T36ABC, T37, T38	13	45%
Ovale :	T1, T2, T7, T8, T11, T12, T14, T18, T19, T27, T30	11	40%
Circulaire :	T6, T26, T28, T33	4	15%

6.4.4 Pratiques funéraires à Argnou (reprendre et compléter après analyse finale)

Des dépôts secondaires de crémation

Les tombes de la nécropole d'Argnou sont tous des dépôts secondaires de crémation. Les dimensions des fosses, la présence de nombreux objets non brûlés et l'absence de rubéfaction sur les parois ou

le fond de la fosse sont autant d'éléments qui permettent d'exclure la présence de bûcher en fosse ou d'*ustrinum* dans le périmètre connu de la nécropole. Une seule tombe présente certaines caractéristiques propres au bûcher. Il s'agit de la tombe 20 dont le fond est tapissé de bûches carbonisées. Cependant autant les dimensions de la tombe que la nature des offrandes permettent d'exclure cette hypothèse. Il s'agit ici également d'un dépôt secondaire de crémation dans une forme de reconstitution miniature et symbolique du bûcher.

A analyser et rédiger

Les objets du rituel funéraire (interprétation des dépôts à étudier)

Quelques cas exemplaires (T10, T36, 3, 9, 38, T12, T14) (à étudier et analyser)

6.4.5 Catalogue des tombes et du mobilier (à rédiger après étude du mobilier)

6.4.6 Le mobilier (à étudier par spécialiste)

Les récipients en céramique (MAH)

Les monnaies (FW)

La parure

Les clous de chaussure

Les objets métalliques

Les éléments du bûcher (clous, civière...) et divers.

7. EPOQUES MEDIEVALE ET MODERNE

La stratigraphie observée sur les différents chantiers indiquent qu'il y a eu peu de sédimentation au dessus des occupations romaines et que le terrain a subi très peu de transformations jusqu'à une époque très récente. La zone du plateau des Frisses a été dévolue jusqu'à aujourd'hui aux pâturages et à un certain type de cultures mais a été épargnée par l'implantation destructeur du vignoble en raison sans doute d'un terrain peu propice (orientation et substrat) au développement de la viticulture. Les témoins anthropiques de ces activités sont peu nombreux (canaux, fosses, puits perdu et traces d'épierrage).

Dans le secteur de la maison Gandolfi (2009), au sud-ouest du plateau, la zone a rapidement été nivelée pour être transformée en pâturages, affectation qu'elle a conservée durant tout le Moyen Age jusqu'à sa transformation en zone à bâtir au début du XXI^e siècle. Le seul impact visible est un niveau de cailloutis qui pourrait correspondre à un ancien niveau de sol ou à des travaux d'épierrage médiévaux. Ce niveau est en relation avec l'aménagement d'un petit puits perdu servant sans doute de drainage (**103**), en limite sud-ouest du chantier.

Un peu plus au sud, sur l'emprise de la maison Aymon (2003) et en bordure du replat, deux canaux parallèles non contemporains ont été dégagés. Il s'agit d'un conduit (larg. 0,20 m, prof. 0,20 m), formé par deux petits murets maçonnés parallèles (**100**) et d'un fossé (**101** : larg. 0,30 à 0,40 m, prof. 0,10 à 0,15 m) entaillant le rocher et recoupant le mur M2. Dans l'emprise de la maison Délitroz (2008), un autre canal (**102**), constitué de deux murets de pierres sèches est apparu directement sous les dépôts de bisse moderne (08.02), en amont de la nécropole romaine (2008),

8. BIBLIOGRAPHIE

(à compléter)

- Dubuis, Lugon 1985 François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon, La chapelle Sainte-Marie Madeleine d'Argnou (Paroisse d'Ayent), *Annales valaisannes*, 1985, 95-115.
- Mariéthoz 2002 F. Mariéthoz, Ayent, *Argnou*, « Les Frisses », rapport d'activité, avril 2002. ARIA, septembre 2002.
- Mariéthoz 2004 F. Mariéthoz, Saint-Léonard, distr. de Sierre, Carrière MTA, chantiers GP03 et GQ03, chroniques archéologiques, *Vallesia* LIX, 2004, 393-396.
- Mariéthoz 2005 F. Mariéthoz, Saint-Léonard, distr. de Sierre, Carrière MTA, chroniques archéologiques, *Vallesia* LX, 2005, 478-480.
- Mariéthoz 2006 F. Mariéthoz, Saint-Léonard, distr. de Sierre, Carrière MTA, chroniques archéologiques, *Vallesia* LXI, 2006, 422-424.
- Mariéthoz 2007 F. Mariéthoz, Saint-Léonard, distr. de Sierre, Carrière MTA, chroniques archéologiques, *Vallesia* LXII, 2007, 399.
- Mariéthoz 2009 F. Mariéthoz, Grimisuat, distr. de Sion, Champlan, Les Grands Champs, chroniques archéologiques, *Vallesia* LXIV, 2009, 447-448.
- Paccolat, Boudry 2002 O. Paccolat et Ch. Boudry, *Ayent, Argnou/Les Frisses. Relevés de tranchées et sondages d'évaluation (mai 2002). Découverte d'un bâtiment gallo-romain*. TERA, Sion, juillet 2002 ;
- Paccolat, Guex 2005 O. Paccolat et M.-P. Guex, *Argnou, Les Frisses. Chantier Aymon 2003 : dégagement d'un bâtiment romain*, rapport d'activité 2005 TERA ;
- Paccolat, Taillard 2008 P. Taillard, O. Paccolat, *Argnou, Les Frisses, Chantier Joliat 2006*, TERA Sàrl, Sion 2008.
- Paccolat, Moret 2010 O. Paccolat, J.-C. Moret, Argnou, Les Frisses (AF09), Maison Gandolfi (parcelle 8511). Fouilles archéologiques (6-30 avril 2009). TERA, Sion, décembre 2010.
- Paccolat, Andenmatten 2010 O. Paccolat, R. Andenmatten, Argnou, Les Frisses (AF10), Chantier Bollenrucher (parcelle 8501). Fouilles archéologiques (octobre 2010). TERA, Sion, novembre 2010.
- Schwegler 1992 U. Schwegler, *Schalen und Zeichensteine der Schweiz*, Antiqua 22, Basel.
- Vallesia 2003a F. Mariéthoz, « Ayent, district d'Ayent, Argnou, Les Frisses », chroniques archéologiques, *Vallesia* LVIII, 2003, 477.
- Vallesia 2003b, O. Paccolat, « Ayent, district d'Ayent, Argnou, Les Frisses », chroniques archéologiques, *Vallesia* LVIII, 2003, 477-482.
- Vallesia 2004 O. Paccolat, « Ayent, district d'Ayent, Argnou, Les Frisses, parcelle 7786 (maison Aymon) », chroniques archéologiques, *Vallesia* LIX, 2004, 383-384.
- Vallesia 2007 P. Taillard, « Ayent, district d'Ayent, Argnou, Les Frisses, parcelle 8505 (maison Joliat) », chroniques archéologiques, *Vallesia* LXII, 2007, 391-392.
- Vallesia 2009 O. Paccolat, « Ayent, district d'Ayent, Argnou, Les Frisses », chroniques archéologiques, *Vallesia* LXIV, 2009, 439-440.
- Vallesia 2010a O. Paccolat, « Ayent, district d'Ayent, Argnou, Les Frisses, maison Gandolfi », chroniques archéologiques, *Vallesia* LXV, 2010, 303-305.
- Vallesia 2010b O. Paccolat, « Ayent, district d'Ayent, Argnou, Les Frisses, maison Bollenrucher », chroniques archéologiques, *Vallesia* LXV, 2010, 306.

9. ILLUSTRATIONS

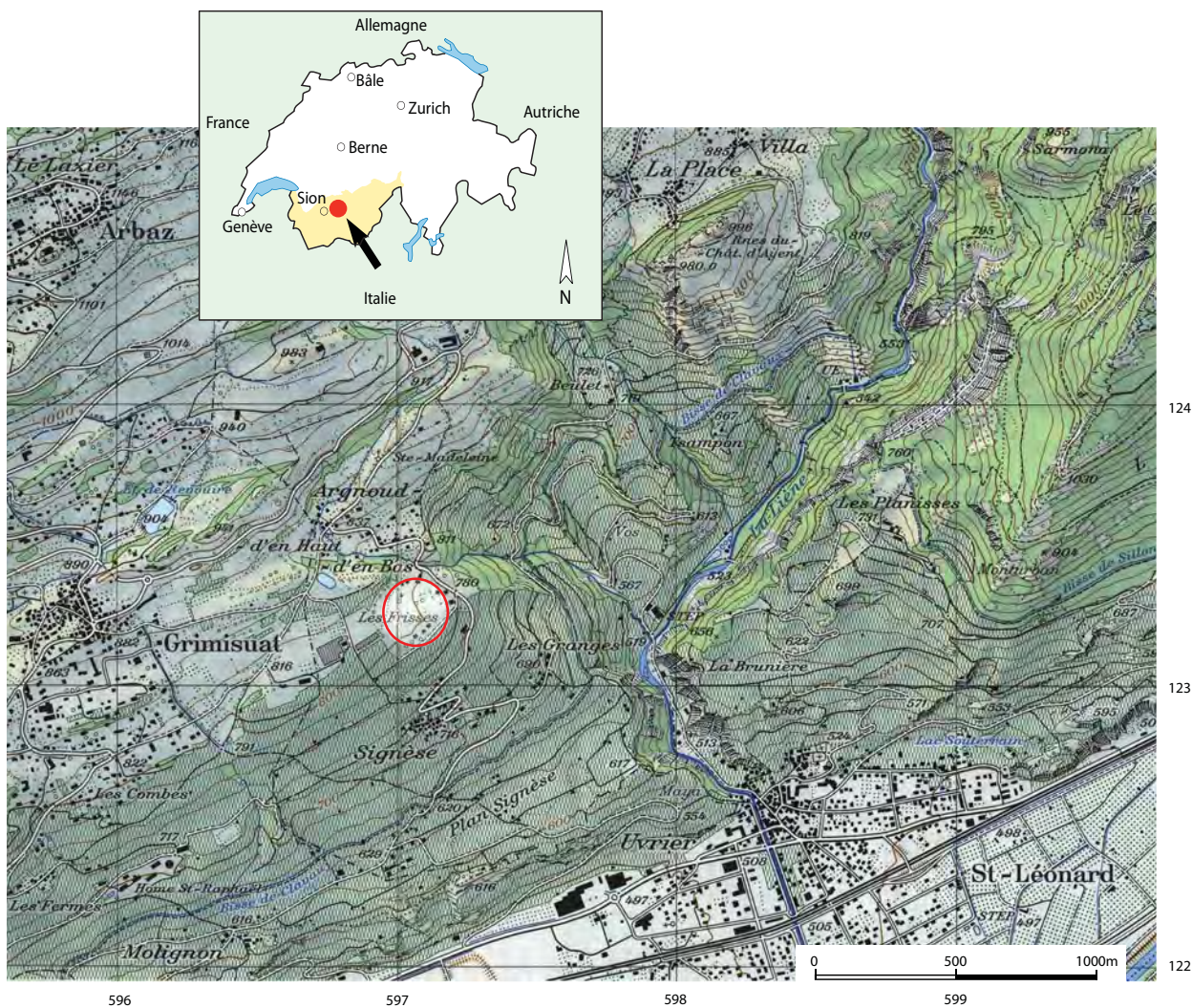


Fig. 1. Situation du plateau des Frisses à Argnou.



Fig. 2. Vue en 3D du plateau des Frisses et localisation de la pierre à cupules et de la chapelle d'Argnou. Vue depuis le sud-ouest. Google earth.



Fig. 3. Plan cadastral du plateau des Frisses avec les parcelles prospectées positives (en vert) et négatives (en rouge). A (tranchées 2002) : murets de pierres sèches pré ou protohistoriques, B (maison Aymon 2003) : bâtiment romain, C (tranchées 2002) : structures de l'âge du Fer, D (tranchées 2002) : fosse romaine, E (maison Joliat 2006) : occupation préhistorique, F (maison Délitroz 2008) : nécropole romaine, G (maison Gandolfi 2009) : dépendances romaines et occupation pré ou protohistorique, H (maison Bollenrucher 2010) : occupation préhistorique.

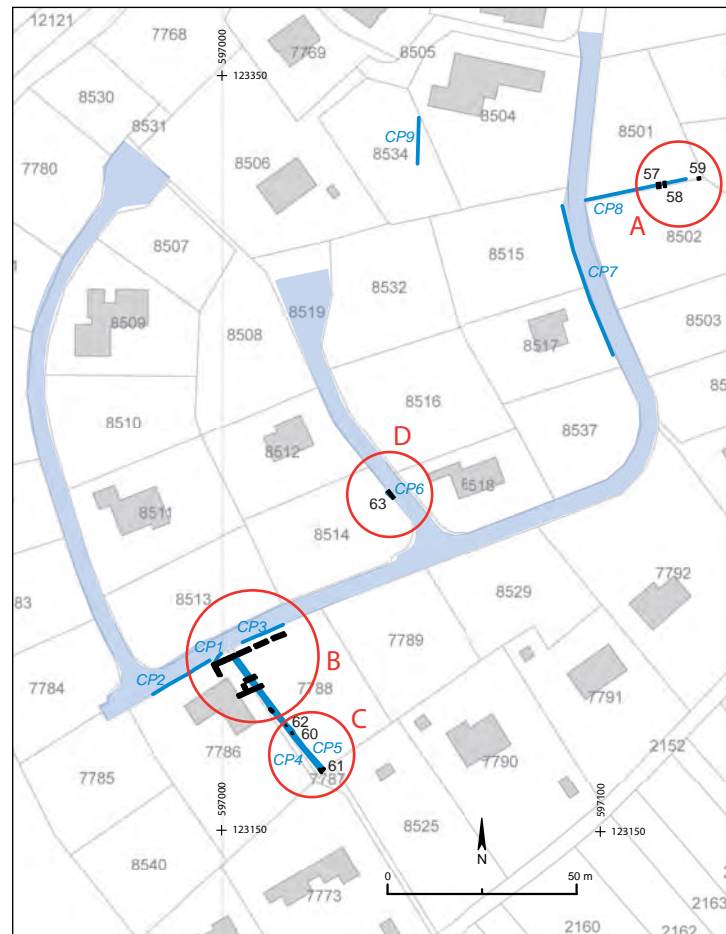


Fig. 4. Plan des interventions dans les tranchées de 2002 (trame bleue): vestiges et coupes documentées (CP). A : murs pré ou protohistoriques, B : bâtiment romain, C : structures de l'âge du Fer, D : fosse romaine.



Fig. 5. AF03, maison Aymon. Plan des interventions sur l'emprise de la parcelle. En grisé, surfaces ouvertes en 2002. Situation de la coupe schématique A-A' (fig. 6).

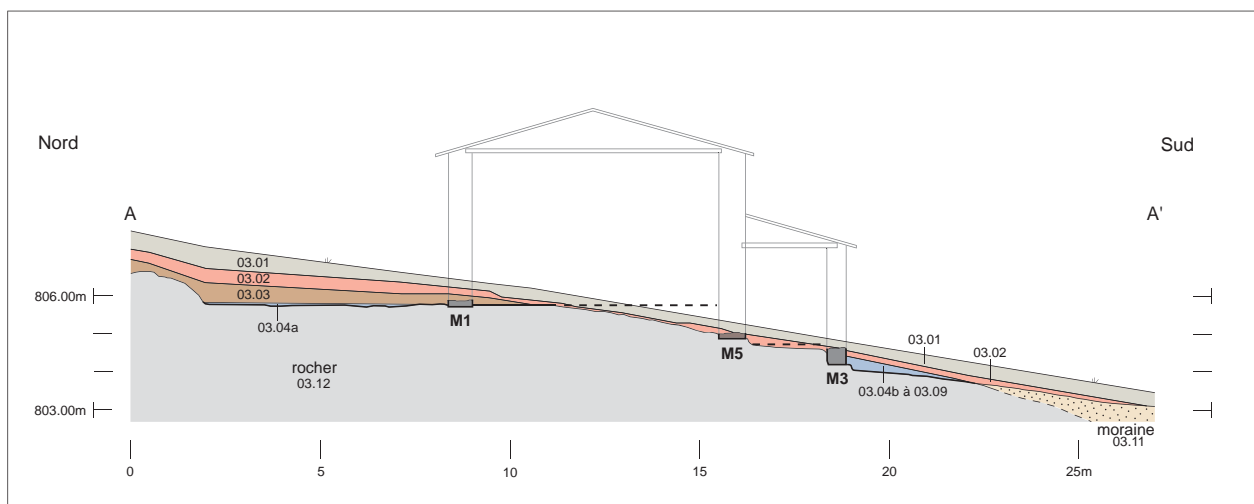


Fig. 6. AF03, maison Aymon. Coupe stratigraphique simplifiée (A-A'). Situation, voir fig. 5, vue depuis l'ouest. 03.04b à 03.09 : occupations ; 03.04a : démolition ; 03.03 : démolition «colluvionnée» ; 03.02 : colluvions ; 03.01 : humus.



Fig. 7. AF06, maison Joliat. Plan des zones de fouilles et des vestiges.

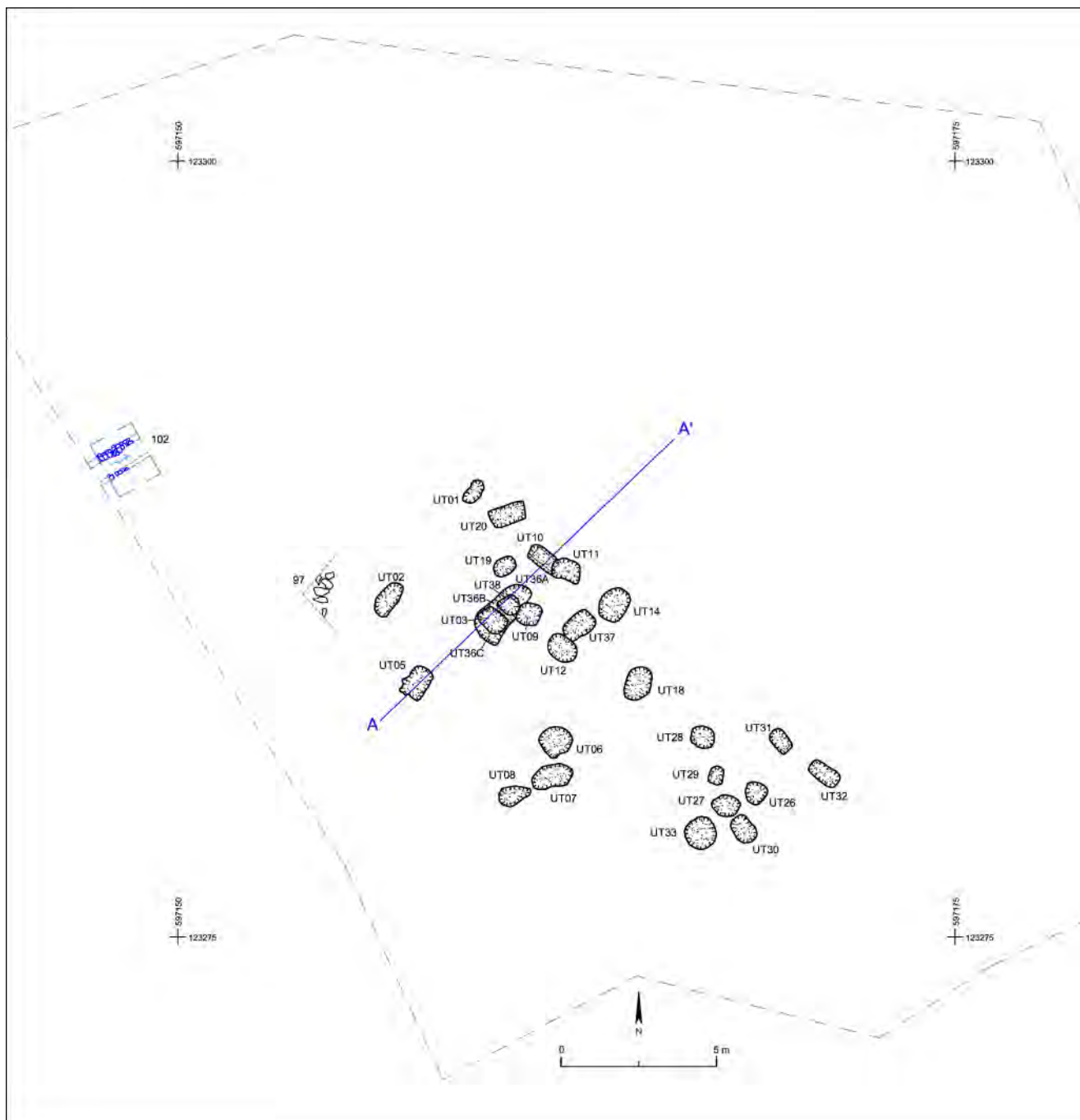


Fig. 8. AF08, maison Délitroz. Plan des vestiges et situation de la coupe schématique A-A' (fig. 9).

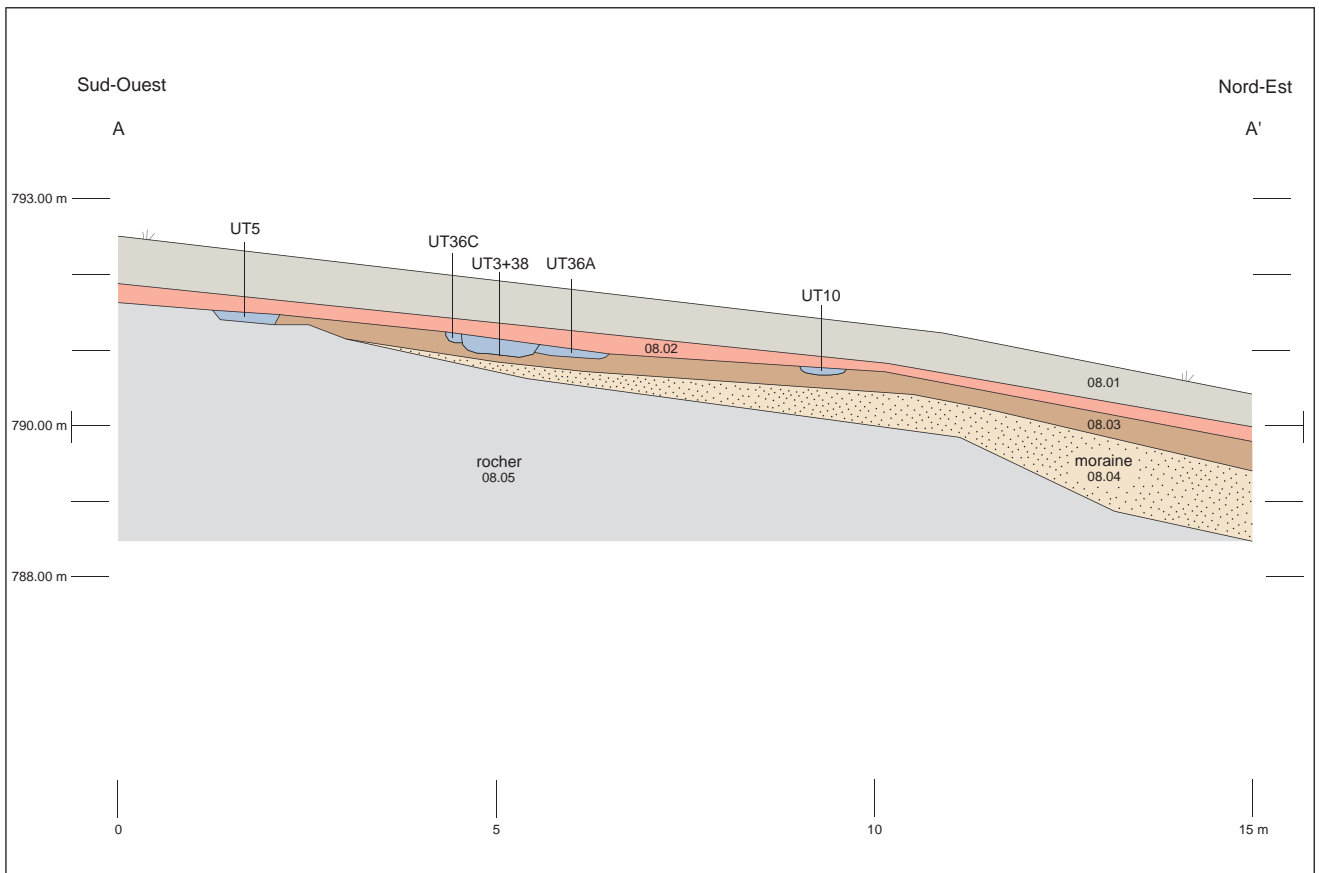


Fig. 9. AF08, maison Délitroz. Coupe stratigraphique simplifiée (A-A'). Situation, voir fig. 8, vue depuis le sud.
08.03 : colluvions ; 08.02 : débordement de bisse ; 08.01 : humus.

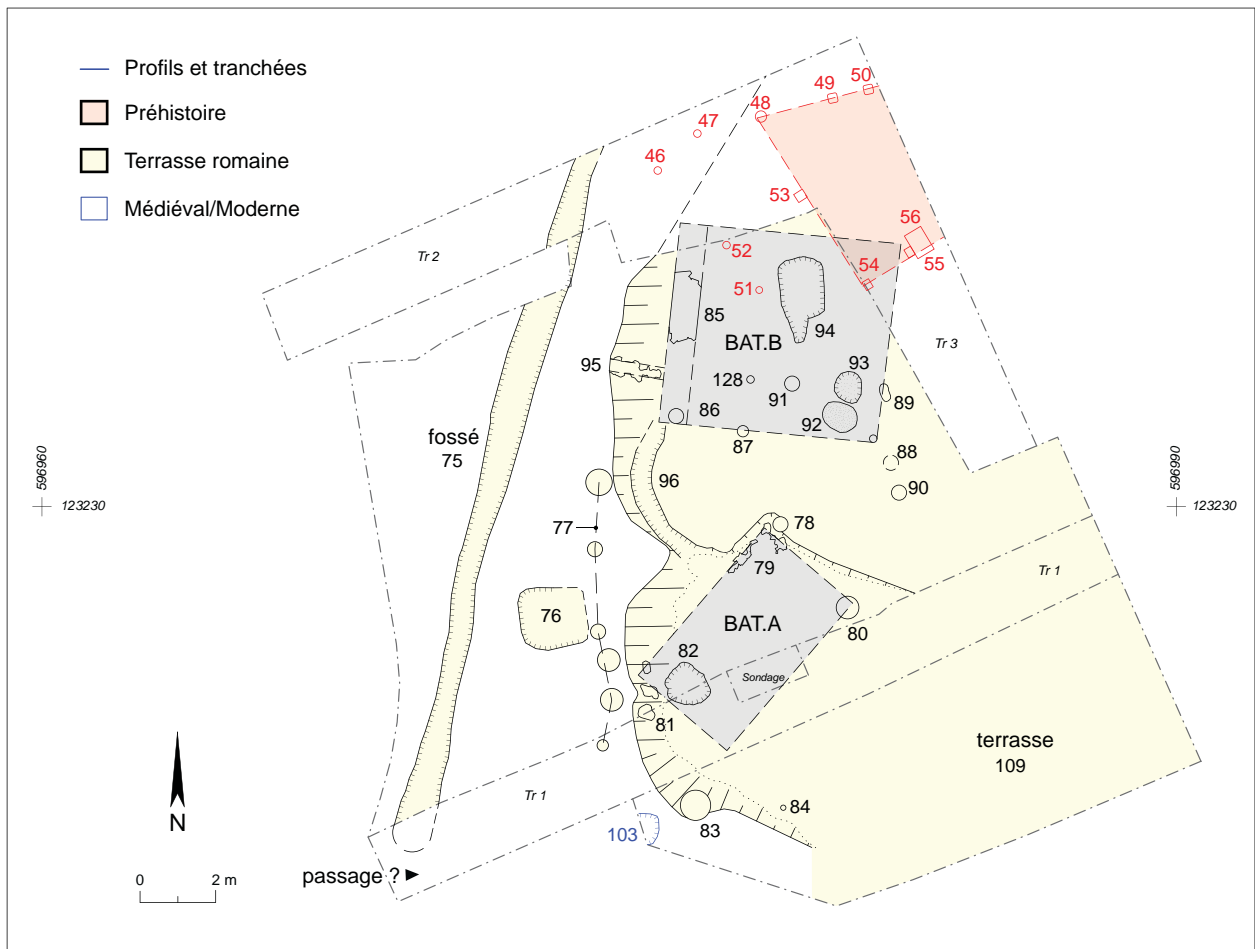


Fig. 10. AF09, maison Gandolfi. Plan des vestiges.

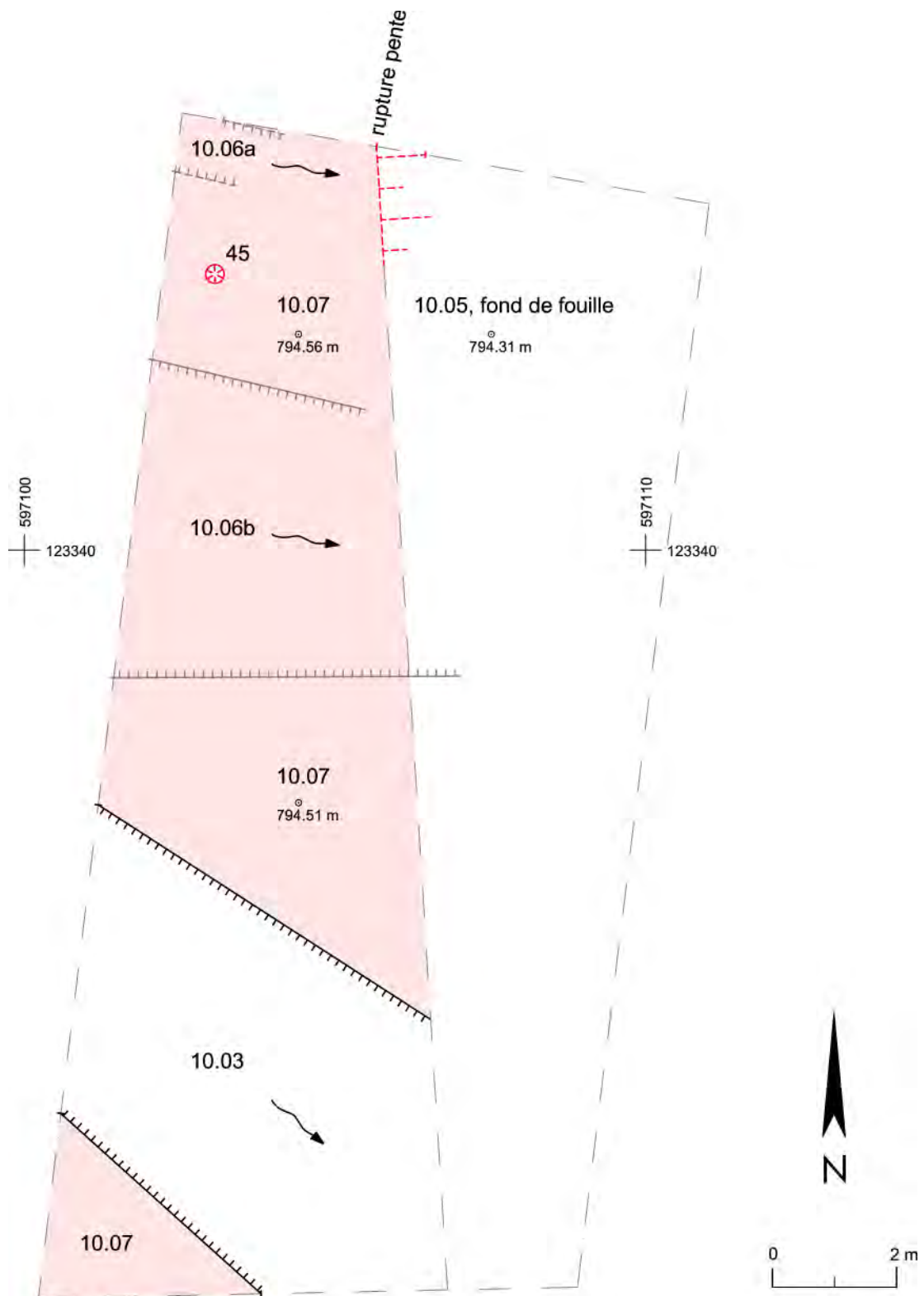


Fig. 11. AF10, maison Bollenrucher. Plan des vestiges et des chenaux.

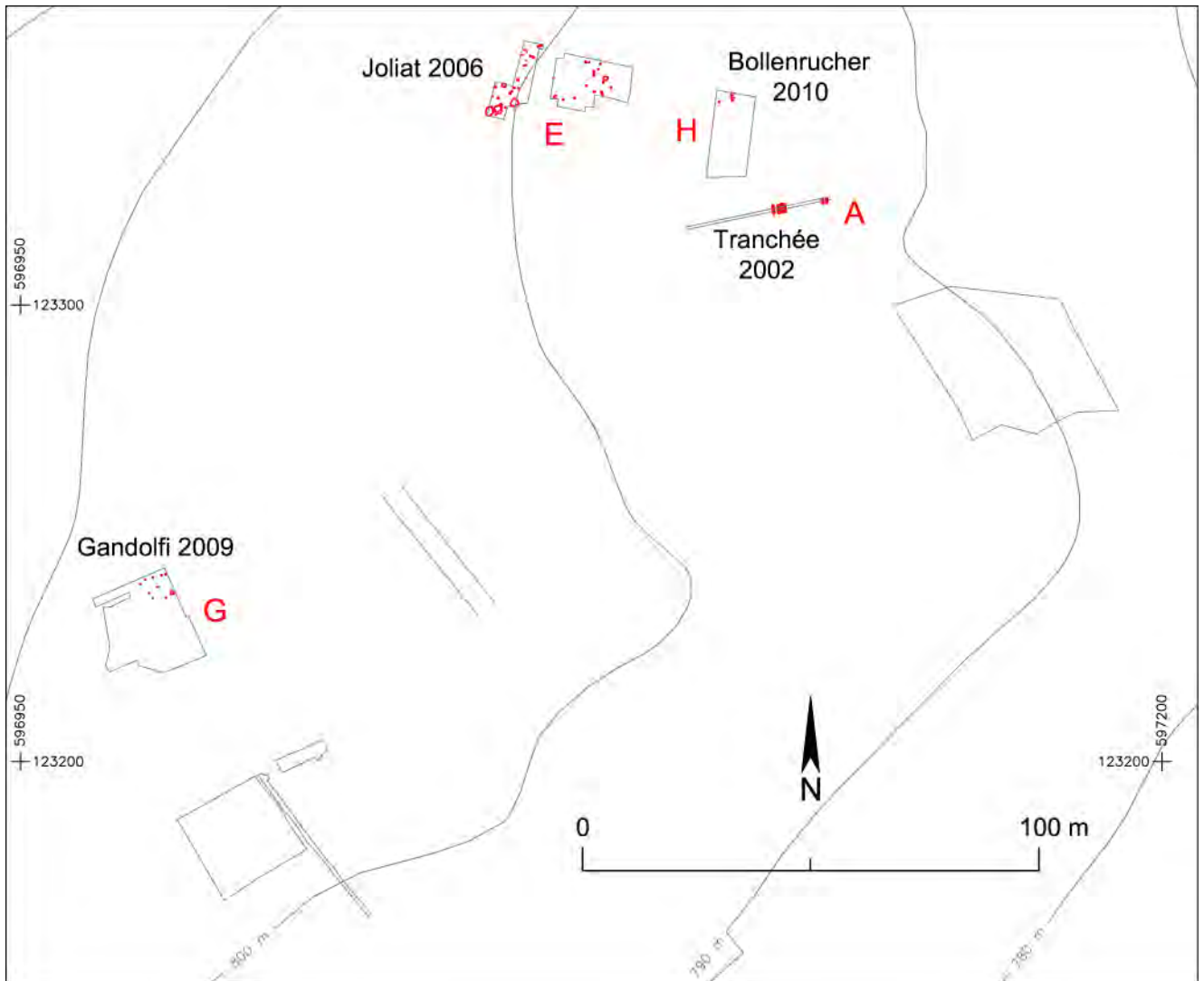


Fig. 12. Localisation des vestiges préhistoriques sur le plateau des Frisses.

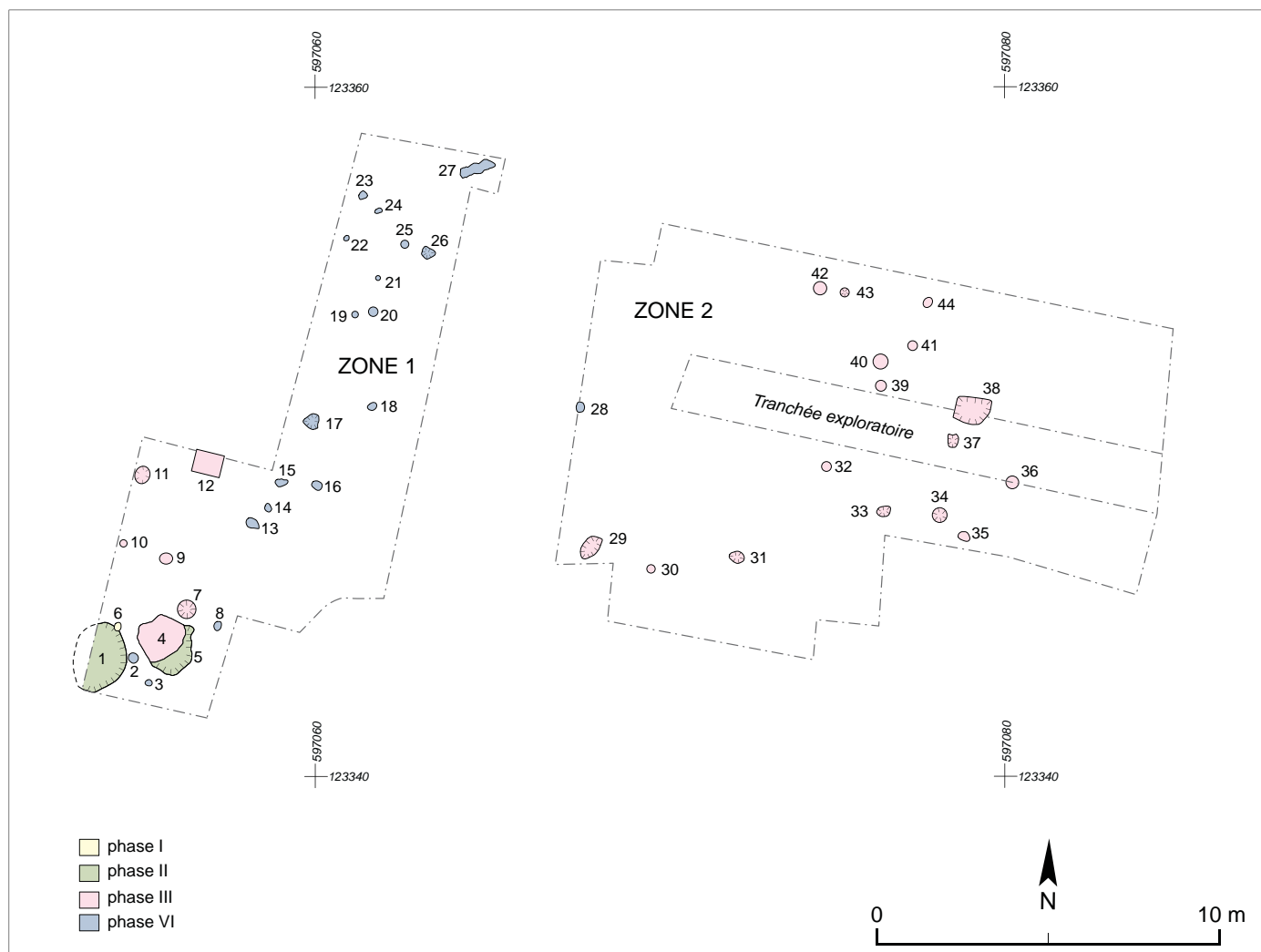


Fig. 13. AF06, maison Joliat, plan des vestiges préhistoriques.

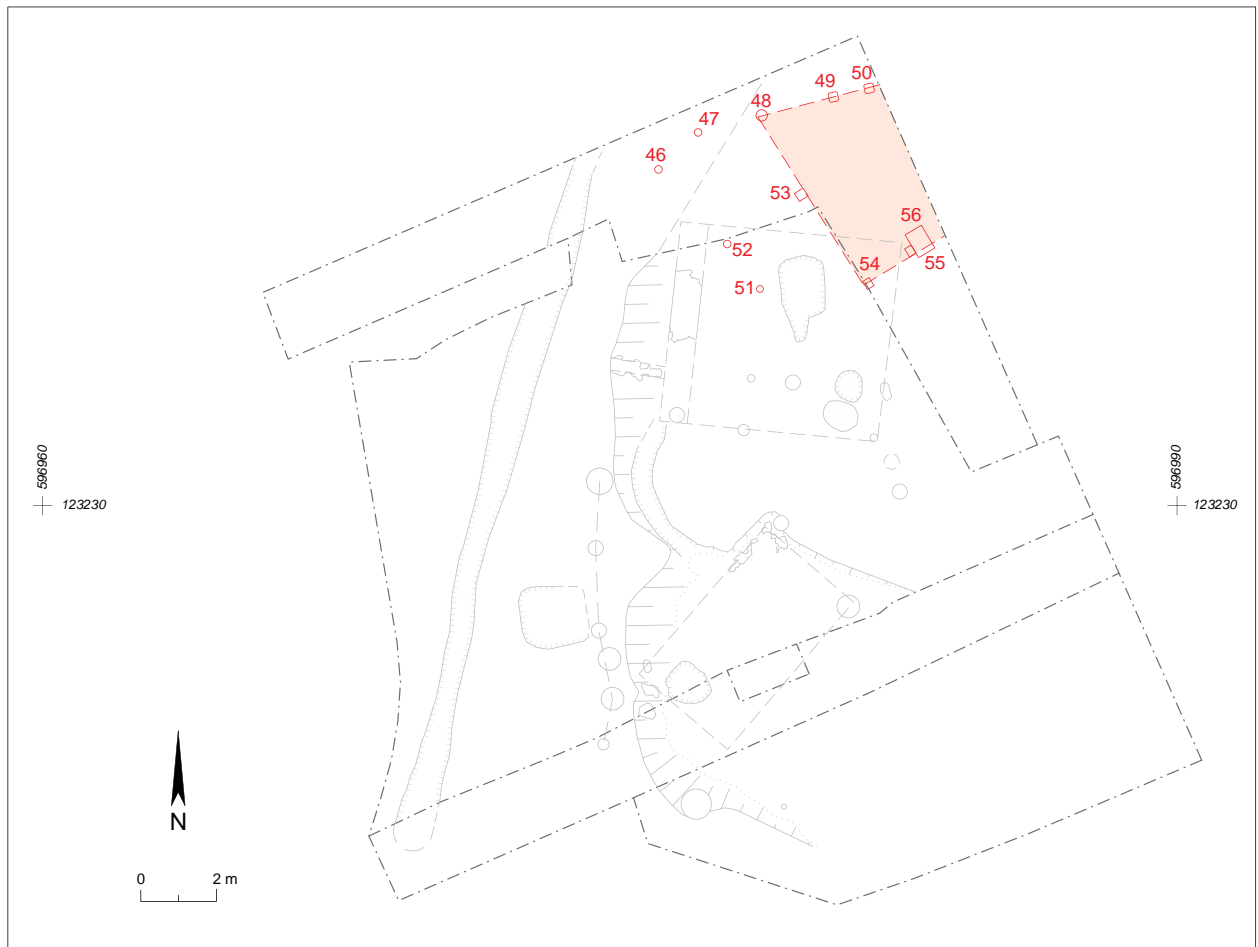


Fig. 14. AF09, maison Gandolfi. En rouge, plan des vestiges pré ou protohistoriques. En noir, bâtiments et structures d'époque romaine.

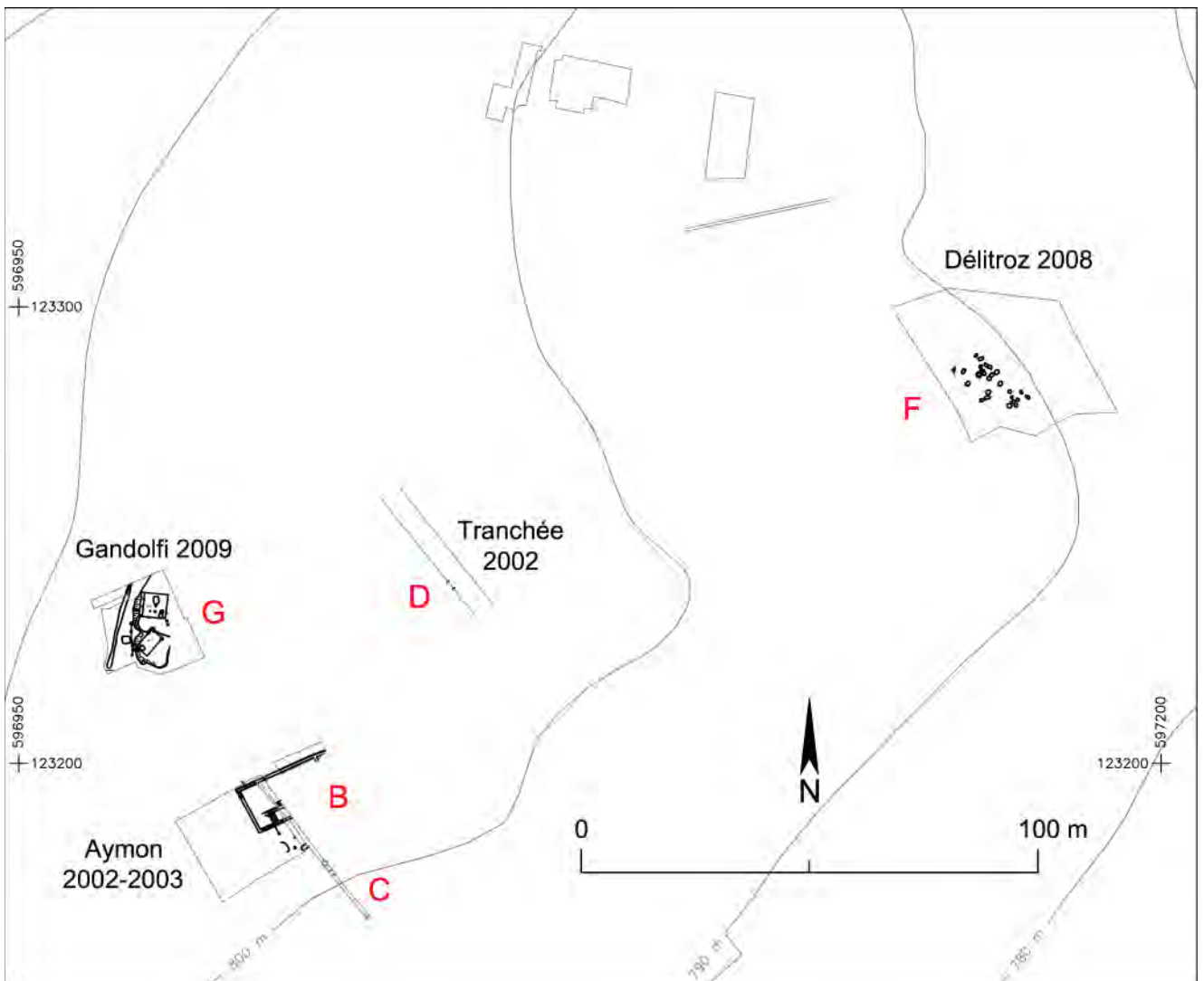


Fig. 15. Localisation des vestiges de l'âge du Fer et d'époque romaine sur le plateau des Frisses.

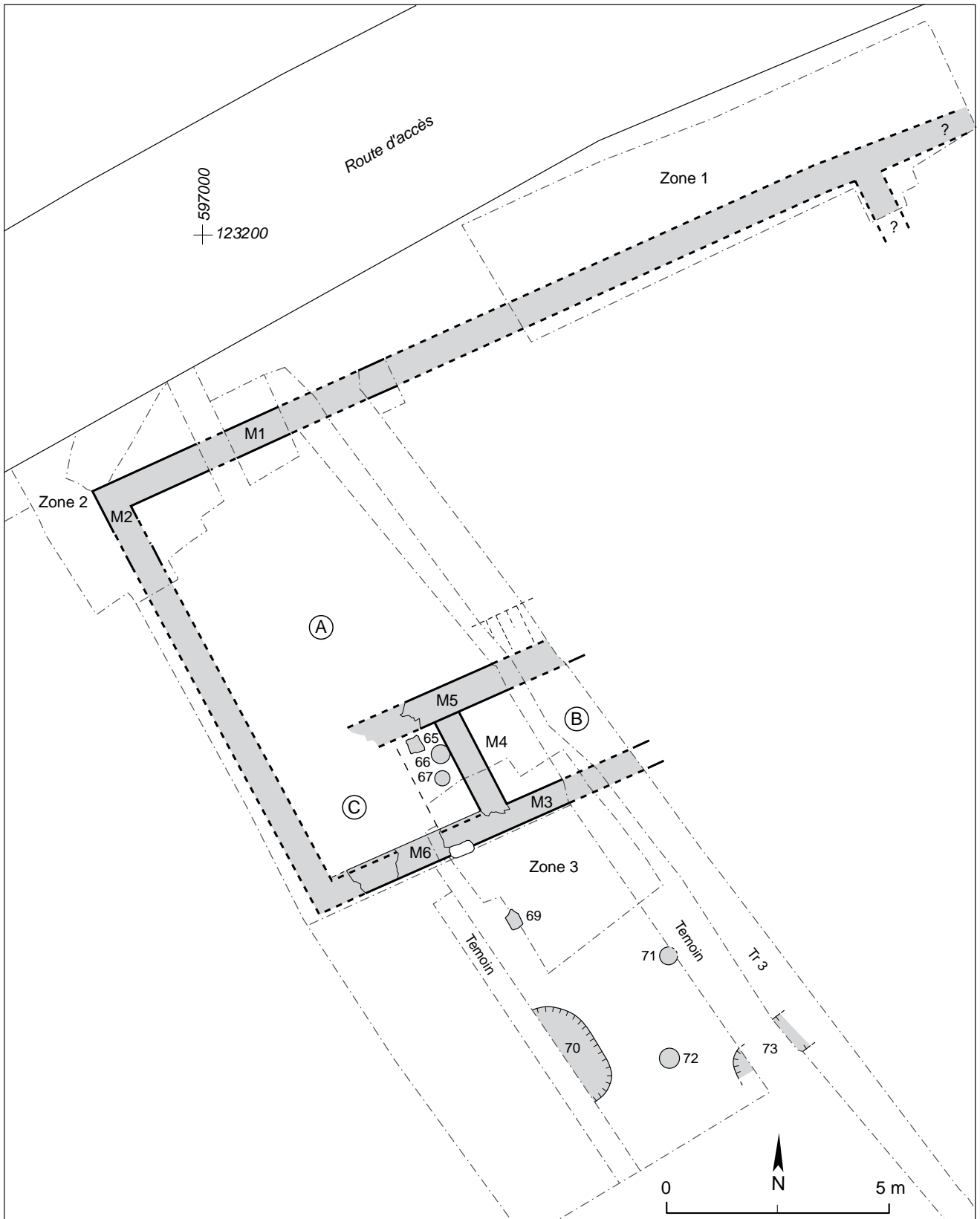


Fig. 16. AF03, maison Aymon. Plan du bâtiment romain.



Fig. 17. AF09, maison Gandolfi. Plan des vestiges romains.

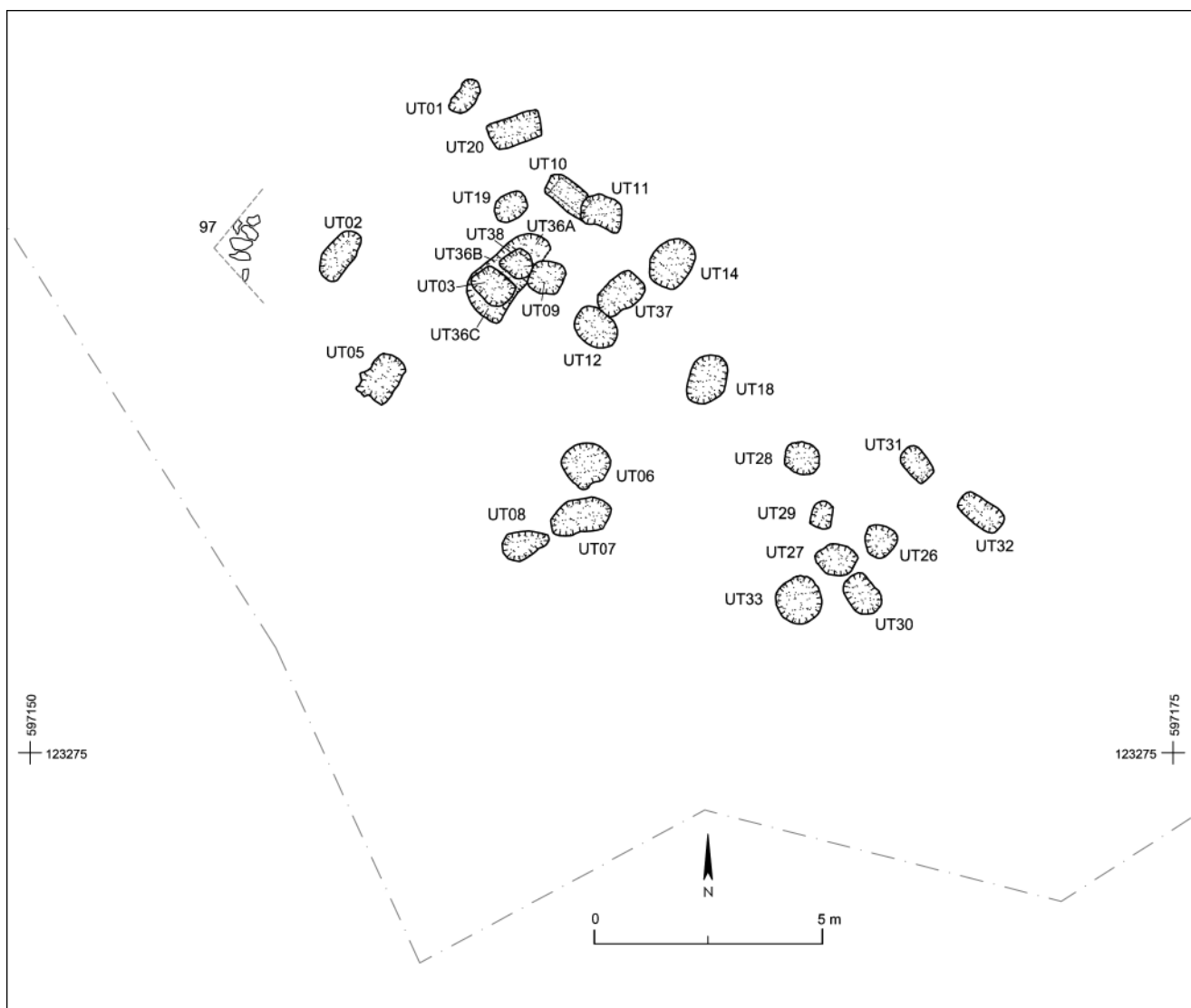


Fig. 18 AF08, maison Délitroz. Plan de la nécropole à incinération.